



Études économiques de l'OCDE FINLANDE

FÉVRIER 2018 (VERSION ABRÉGÉE)



Études économiques de l'OCDE : Finlande 2018 (version abrégée)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Finlande 2018 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5c48f31f-fr>.

ISBN 978-92-64-43872-9 (pdf)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Finlande
ISSN 1995-3496 (imprimé)
ISSN 1999-0553 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © iStockphoto.com/Rick Hyman.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

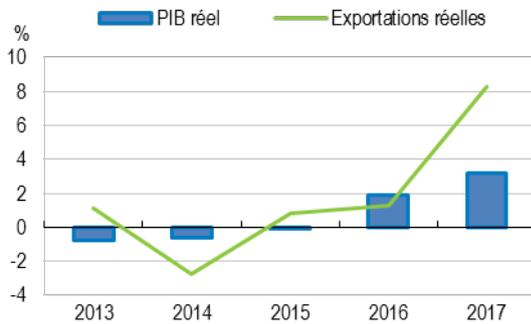
La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Résumé

- *Principales conclusions*
- *Principales recommandations*

Le dynamisme de l'économie s'est accentué à la faveur de la forte hausse des exportations

La production et les exportations sont en forte hausse¹



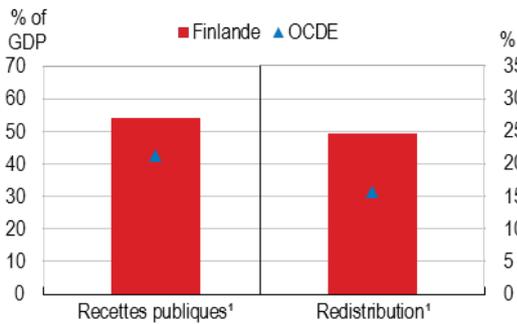
1. Estimation de l'OCDE pour les exportations en 2017.

Source : Comptes nationaux de l'OCDE.

Après une longue période de résultats en demi-teinte, l'économie se trouve stimulée par le regain de vigueur des exportations. Malgré la lenteur de la hausse des revenus, la consommation privée reste robuste et l'investissement des entreprises comme l'investissement résidentiel sont extrêmement dynamiques. La compétitivité est en train de se rétablir, grâce à des réformes structurelles ambitieuses et de grande ampleur et à un accord entre les partenaires sociaux sur une modération des salaires. L'emploi progresse, mais la baisse du taux de chômage est ralentie par le retour de travailleurs qui avaient renoncé à chercher un emploi. Le déficit public se contracte et la dette publique est en voie de stabilisation.

Réformer la fiscalité pourrait promouvoir la croissance

La redistribution fait baisser les inégalités



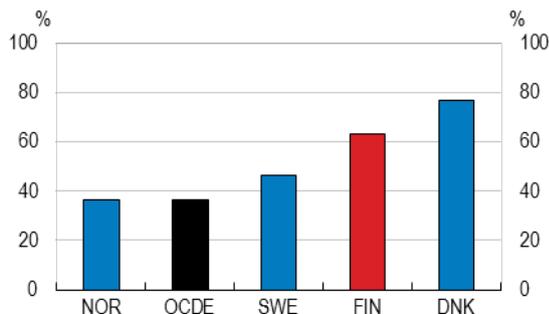
1. 2016 ou année postérieure. La redistribution correspond à la différence entre le coefficient de Gini avant et après prélèvements et transferts.

Source : Comptes nationaux de l'OCDE ; et base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

Les recettes publiques exprimées en proportion de la production, élevées à l'aune des normes de l'OCDE, contribuent à la très bonne qualité des services publics et ainsi qu'au niveau modeste et relativement stable des inégalités de revenu. Toutefois, l'augmentation des coûts liés au vieillissement de la population et la mobilité croissante des bases d'imposition liée à la mondialisation sont sources de difficultés budgétaires à long terme. Préserver la qualité du système de protection sociale suppose que le système de prélèvements et de transferts soit favorable à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi et permette en même temps de contenir les inégalités de revenu. La coopération internationale en matière de lutte contre la fraude fiscale peut contribuer à préserver les recettes des impôts sur les sociétés, tandis que mettre l'accent, de façon budgétairement neutre, sur les impôts indirects, les impôts fonciers et les écotaxes plus que sur les impôts sur le travail pourrait alléger la charge pesant sur l'emploi et favoriser une croissance plus verte.

Une refonte de la protection sociale est nécessaire pour stimuler l'emploi tout en protégeant les personnes vulnérables

Le travail ne paye pas toujours¹



1. Incidence de taux d'imposition effectifs moyens supérieurs ou égaux à 80% pour les chômeurs retrouvant un emploi à plein temps, calculée pour six catégories de ménages et cinq niveaux de revenu.

Source : Pareliussen et al. (2018a).

En Finlande, le taux d'emploi est sensiblement plus faible que dans les autres pays nordiques. La conjugaison de différentes prestations versées aux personnes d'âge actif, le coût de la garde d'enfant et la fiscalité des revenus créent une situation complexe, réduisent les incitations au travail et pèsent sur l'emploi. Un retrait progressif et coordonné des différentes prestations versées aux personnes d'âge actif en fonction de leurs revenus permettrait d'améliorer considérablement les incitations au travail et la transparence, tout en préservant le niveau actuel de la protection sociale, et constitue à ce titre une perspective de réforme plus prometteuse que l'instauration d'un revenu de base. De plus, des mesures spécifiques pourraient être prises pour accroître les incitations à travailler offertes aux parents et aux travailleurs seniors. Conjuguées à la mise en place du nouveau registre des revenus liant le versement des prestations aux revenus en temps réels à compter de 2020, de telles réformes permettraient de disposer d'un système de prestations véritablement efficient et inclusif, adapté à l'évolution des modes de travail.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Viabilité budgétaire	
<p>Le redémarrage de la hausse de la production et les mesures visant à contenir les dépenses publiques exercent un effet de stabilisation sur la dette publique. Cependant, à mesure que les dépenses liées au vieillissement vont augmenter, il sera nécessaire de relever le taux d'emploi et d'accroître l'efficacité des services publics pour garantir la viabilité budgétaire à long terme.</p>	<p>Il convient de renforcer en temps opportun les marges de manœuvre budgétaires.</p>
Stabilité financière	
<p>L'endettement des ménages est relativement élevé par rapport aux revenus. Les prix des logements sont encore modérés pour l'instant, mais pourraient être entraînés à la hausse par le redémarrage de la croissance économique.</p>	<p>Contenir la hausse de l'endettement des ménages grâce à des instruments macroprudentiels, par exemple en plafonnant les quotités de prêt, en instaurant un ratio du service de la dette au revenu ou en affectant une pondération de risque plus élevée aux prêts hypothécaires.</p>
Réformer la fiscalité pour promouvoir la croissance	
<p>La structure fiscale est devenue plus propice à la croissance ces dernières années, une part de plus en plus importante des revenus provenant d'impôts indirects, d'impôts fonciers et d'écotaxes. Cela étant, le coin fiscal sur le travail reste élevé. Les taux de TVA réduits ont pour effet d'abaisser considérablement les recettes fiscales.</p>	<p>Continuer de réduire la charge fiscale sur le travail. Relever les taux minimum et maximum des impôts périodiques sur les biens immobiliers et aligner plus étroitement les assiettes d'imposition sur les prix du marché. Augmenter les taxes liées à l'environnement. Élargir l'assiette des impôts sur la consommation et supprimer progressivement les taux de TVA réduits. Continuer de supprimer progressivement la déductibilité des intérêts des prêts hypothécaires.</p>
<p>En Finlande, l'énergie est lourdement taxée, mais il existe aussi de nombreuses subventions nocives pour l'environnement.</p>	<p>Supprimer progressivement les subventions nocives pour l'environnement.</p>
Réformer les prestations pour favoriser l'emploi et l'égalité des chances	
<p>La conjugaison de différentes prestations versées aux personnes d'âge actif, le coût de la garde d'enfant et la fiscalité des revenus créent une situation complexe, réduisent les incitations au travail et pèsent sur l'emploi.</p>	<p>Harmoniser les prestations versées aux personnes d'âge actif et coordonner leur retrait progressif en fonction des revenus.</p>
<p>La complexité des prestations et les procédures administratives sont sources d'incertitudes quant au montant et au calendrier des prestations en espèces en cas de changement de situation, ce qui réduit l'attrait du travail, notamment du travail à temps partiel et des missions temporaires, pour les personnes souvent à cours d'argent souhaitant éviter les risques.</p>	<p>Une fois qu'il sera achevé, utiliser le registre des revenus pour ajuster les prestations en fonction des revenus en temps réel. Se servir du registre des revenus pour donner aux utilisateurs des outils leur permettant d'évaluer les conséquences financières de leurs décisions en matière de travail.</p>
<p>L'allocation de garde à domicile et la structure des frais de garde d'enfants rendent le travail moins attrayant pour les parents, notamment pour les deuxièmes apporteurs de revenu dans les ménages ayant des enfants âgés de un à six ans.</p>	<p>Revoir l'allocation de garde à domicile pour favoriser la participation aux programmes de garde d'enfants et renforcer les incitations au travail. Calculer les frais de garde d'enfants en fonction des revenus individuels.</p>
<p>Les chômeurs de plus de 61 ans ont droit à une durée d'indemnisation du chômage plus longue, qui constitue dans les faits une passerelle vers la retraite.</p>	<p>Relever l'âge permettant de bénéficier d'une durée d'indemnisation du chômage plus longue, en relation à l'évolution de l'âge légal de départ à la retraite au minimum.</p>

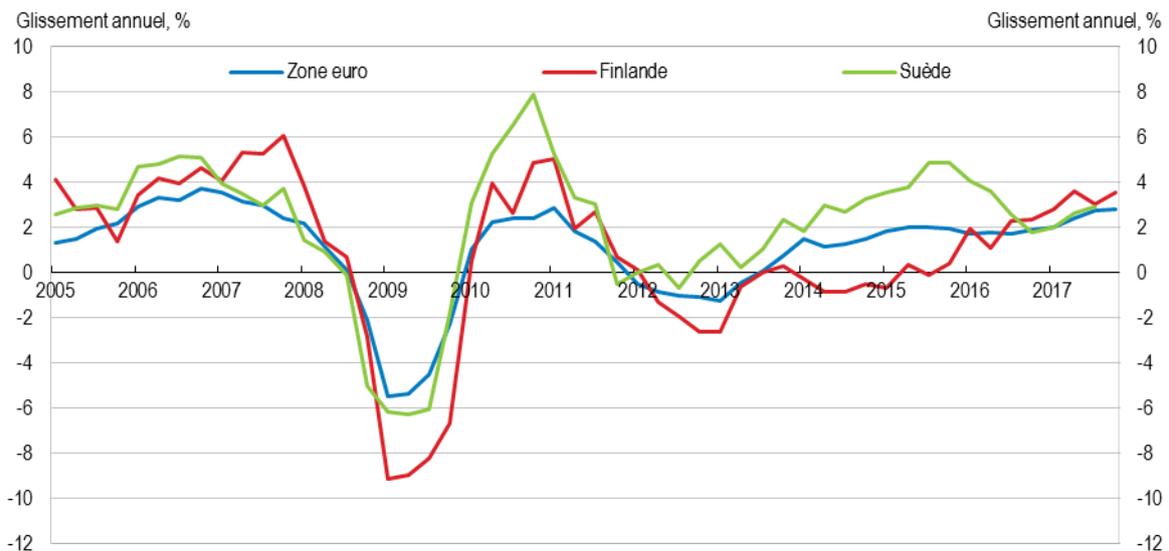
ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

La forte reprise des exportations stimule la croissance

Après une longue période de résultats en demi-teinte, la croissance est repartie fortement à la hausse. L'économie finlandaise a subi une série de chocs négatifs considérables pendant toute la crise économique et financière mondiale, avec de graves difficultés dans les secteurs de l'électronique et de la foresterie, doublées d'une profonde récession en Russie (OECD, 2012, 2014, 2016a). La qualité de ses fondamentaux et de la structure de l'action publique lui ont permis de résister à l'impact de ces chocs et au début de 2017, l'économie avait retrouvé une forte dynamique, le redressement des exportations se conjuguant à la consommation privée et à l'investissement pour alimenter la croissance (graphique 1). LA demande intérieure a augmenté depuis 2015, les ménages ayant puisé dans leur épargne pour lisser la consommation et investir dans l'immobilier. Les investissements dans l'outillage et les équipements sont repartis à la hausse, sur fonds d'apparition de nouveaux projets industriels et d'amorce de réduction des capacités excédentaires. L'investissement dans la R-D semble lui aussi se repartir à la hausse, après six ans de recul, ce qui augure bien de la progression future de la productivité. La reprise est généralisée dans tous les secteurs de l'économie, et le niveau élevé de la confiance des entreprises comme des consommateurs laisse présager une expansion vigoureuse.

Cela étant, la Finlande est confrontée à certaines difficultés. D'une part, le PIB par habitant, bien que supérieur à la moyenne de l'OCDE, est très inférieur à celui du Danemark, de l'Allemagne et de la Suède, ce qui tient à des différences de productivité et d'utilisation de la main-d'œuvre (graphiques 2 et 3). Au Danemark et en Norvège, le taux d'utilisation de la main-d'œuvre est relativement faible malgré des taux d'emploi élevés, du fait du nombre relativement modeste d'heures travaillées par salarié. D'autre part, le vieillissement rapide de la population réduit l'offre de main-d'œuvre et met les finances publiques sous tension. De ce fait, la croissance et le bien-être futurs dépendront de l'augmentation du taux d'emploi et des gains de productivité, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Graphique 1. La croissance du PIB réel s'accélère



Source : Base de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Les autorités ont engagé des réformes structurelles dont la portée est plus large que celle de la plupart des autres pays de l'OCDE, et qui sont menées avec une détermination et une cohérence également plus fortes. Elles sont en train de mettre en œuvre un vaste et ambitieux programme qui vise à améliorer la

compétitivité et à stimuler la croissance potentielle de l'économie, tout en assurant la viabilité à long terme des finances publiques. Le Pacte de compétitivité signé par les partenaires sociaux en 2016 a eu pour effet d'abaisser de quelque 4 % les coûts unitaires de main-d'œuvre à compter de 2017 (encadré 1). Le nouveau modèle de négociations salariales, dont le principe a été convenu dans le cadre du Pacte de compétitivité, implique un retrait des accords collectifs nationaux, que la loi étendait à environ 90 % des travailleurs, au profit d'un système dans lequel les accords collectifs sectoriels sont coordonnées sous l'impulsion des secteurs exportateurs. Un système de « décentralisation organisée » de cette sorte peut contribuer à l'instauration de relations sociales constructives et favoriser une certaine flexibilité aux différents niveaux de négociations sur les salaires et les facteurs non salariaux, par exemple les accords portant sur le temps de travail. Les accords sectoriels conclus à ce jour sont conformes aux exemples donnés par les secteurs exportateurs et devraient avoir pour effet d'améliorer légèrement la compétitivité-prix. Il semble donc que la coordination fonctionne, en dépit du fait que les partenaires sociaux n'ont pas réussi à conclure un accord officiel plus détaillé sur un modèle finlandais de négociation salariale. Le programme du gouvernement prévoit en outre des économies sur les dépenses publiques et une réforme de la protection sociale et de la santé visant à réduire les coûts et à améliorer l'égalité de l'accès aux services, qui sera mise en œuvre à compter de 2020 (encadré 2).

Encadré 1. Le pacte de compétitivité

Le Pacte de compétitivité, accord tripartite sur le marché du travail signé en juin 2016, a pour objectif d'améliorer la compétitivité-prix des entreprises, de développer les exportations et l'emploi et de stimuler la croissance économique. Selon les estimations, il aurait eu pour effet d'abaisser d'environ 4% le coût unitaire de la main-d'œuvre à compter de 2017, permettant ainsi à la Finlande de regagner une fraction considérable de la compétitivité qu'elle avait perdue vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux au cours de la décennie précédente. La poursuite de la modération des salaires et les réformes structurelles bénéfiques pour la productivité devraient permettre de combler l'écart restant au cours des années à venir.

La réduction des coûts a été obtenue grâce aux mesures suivantes :

- les salariés travaillent 24 heures de plus par an pour le même salaire ;
- Les primes de congés payés dans le secteur public ont été réduites de 30 % sur la période 2017-19 ;
- Les cotisations patronales de sécurité sociale ont été réduites de façon permanente et leur charge en partie reportée sur les salariés. La réduction va représenter un point de pourcentage sur la période 2017-19 et au minimum 0.58 point après 2020 ;
- Les salaires ont été gelés en 2017.

Le Pacte de compétitivité devrait entraîner l'embauche d'environ 40 000 personnes à long terme (Ministry of Finance, 2016).

La réduction du pouvoir d'achat des salariés qu'il implique sera globalement compensée par les baisses d'impôt sur le revenu appliquées aux personnes ayant des revenus faibles à moyens.

À court terme, la baisse des coûts du travail entraîne une perte de recettes due à la diminution des prélèvements et cotisations de sécurité sociale, avec pour contrepartie une réduction des dépenses d'exploitation des administrations publiques. Globalement, le Pacte de compétitivité et les mesures fiscales concomitantes vont avoir pour effet de creuser le déficit budgétaire d'environ ½ point de PIB sur la période 2017-19. Cependant, à mesure que son effet sur la croissance économique et sur l'emploi se traduira par une hausse progressive des recettes publiques, son impact budgétaire à long terme devrait être globalement neutre.

Encadré 2. La réforme de la santé, des services sociaux et de l'administration régionale

Le gouvernement a lancé un ambitieux programme de réformes aux termes duquel, à partir de janvier 2020, la responsabilité de l'organisation des services de santé et des services sociaux qui incombait auparavant aux municipalités sera désormais confiée à 18 nouveaux comtés autonomes nouvellement créés. Cette réforme permettra de renforcer l'attention portée aux clients, de moderniser les services et d'améliorer la viabilité des finances des administrations publiques en réformant la structure, les prestations et le financement des services de santé et de protection sociale bénéficiant de fonds publics. Elle a pour objectif d'accroître l'égalité des services rendus aux citoyens, d'aplanir les différences en termes de santé et de bien-être et de lutter contre les hausses de coûts. De plus,

les services de santé et services sociaux de base seront renforcés, les individus auront une plus grande liberté de choix et les technologies de l'information seront utilisées de manière plus efficace dans tous les services. Cette réforme permettra de rapprocher la structure de l'administration infrarégionale de celle des autres pays nordiques, même si des différences d'organisation considérables subsisteront entre ces pays.

Les nouvelles régions seront gérées par des conseils élus, les premières élections étant prévues pour octobre 2018. Une fois les réformes mises en œuvre, les 18 régions nouvelles seront chargées non seulement de l'organisation des services publics de santé et de protection sociale, mais également des services de secours, de la santé environnementale, du développement régional, de la promotion des entreprises commerciales, de l'aménagement et du pilotage régional ; il leur incombera également de promouvoir l'identité et la culture des comtés concernés. En outre, elles auront la responsabilité d'autres services régionaux statutaires, notamment le développement économique et les services de l'emploi au niveau de la région. Afin de favoriser et de faciliter la coopération entre les comtés, cinq zones de compétence collaboratives seront créées pour coordonner la fourniture des services.

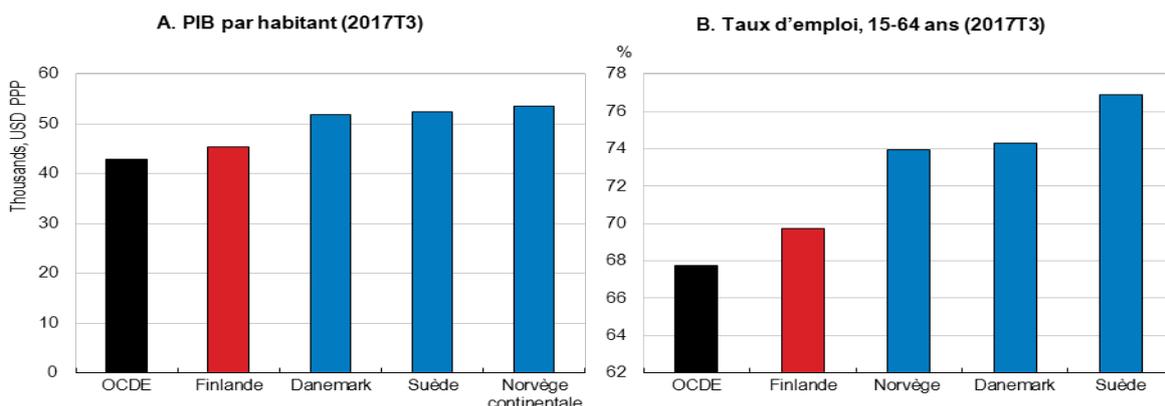
Les comtés seront entièrement financés par l'administration centrale et ils seront soumis à des contraintes budgétaires strictes. Le financement sera défini en fonction des besoins, notamment par rapport à la pyramide des âges dans chaque comté, et sera revu chaque année. Une procédure d'évaluation financière encouragera une saine gestion des finances et des mesures d'ajustement pourront être prises en temps opportun chaque fois que cela sera nécessaire.

Cette réforme est la bienvenue, dans la mesure où le système de santé finlandais, bien qu'offrant d'une manière générale des services de haute qualité, présente des inefficiences, en particulier des inégalités dans l'accès aux soins de santé et un recours excessif à la médecine spécialisée par rapport aux soins primaires (*OECD Economic Survey of Finland, 2012*). Actuellement, le nombre des organismes locaux chargés d'organiser les services de santé et de protection sociale bénéficiant de fonds publics est supérieur à 190. Il en résulte une fragmentation de la prestation des services peu propice aux économies d'échelle et de gamme, et des difficultés dans l'organisation des services et le recrutement de personnel qualifié.

Pour améliorer l'efficacité du système de santé, l'un des principaux enjeux va consister à encourager la concurrence entre les prestataires de manière à favoriser l'innovation, en contrôlant de près la qualité des soins et en améliorant la diffusion d'information ainsi que le classement comparatif des prestataires pour faciliter le choix des utilisateurs. La rémunération à la capitation des prestataires de soins primaires aidera à contenir les coûts. L'accent sera davantage mis sur la prévention.

La réussite de cette réforme est indispensable pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et garantir la viabilité budgétaire à long terme. Les autorités formulent l'hypothèse que la réforme permettra de réaliser chaque année 3 milliards EUR d'économies, soit environ 1.3 % du PIB de 2017 (Ministry of Finance, 2017a). Ces économies correspondent à une réduction de la hausse des dépenses réelles annuelles de santé et de protection sociale qui devrait revenir de 2.4 % à 0.9 % entre 2020 et 2029. Une telle maîtrise des coûts semble réalisable, mais reste difficile. En particulier, les coûts de la mise en place des nouvelles structures régionales sont mal connus, notamment du fait de difficultés que poseront la formation et le recrutement.

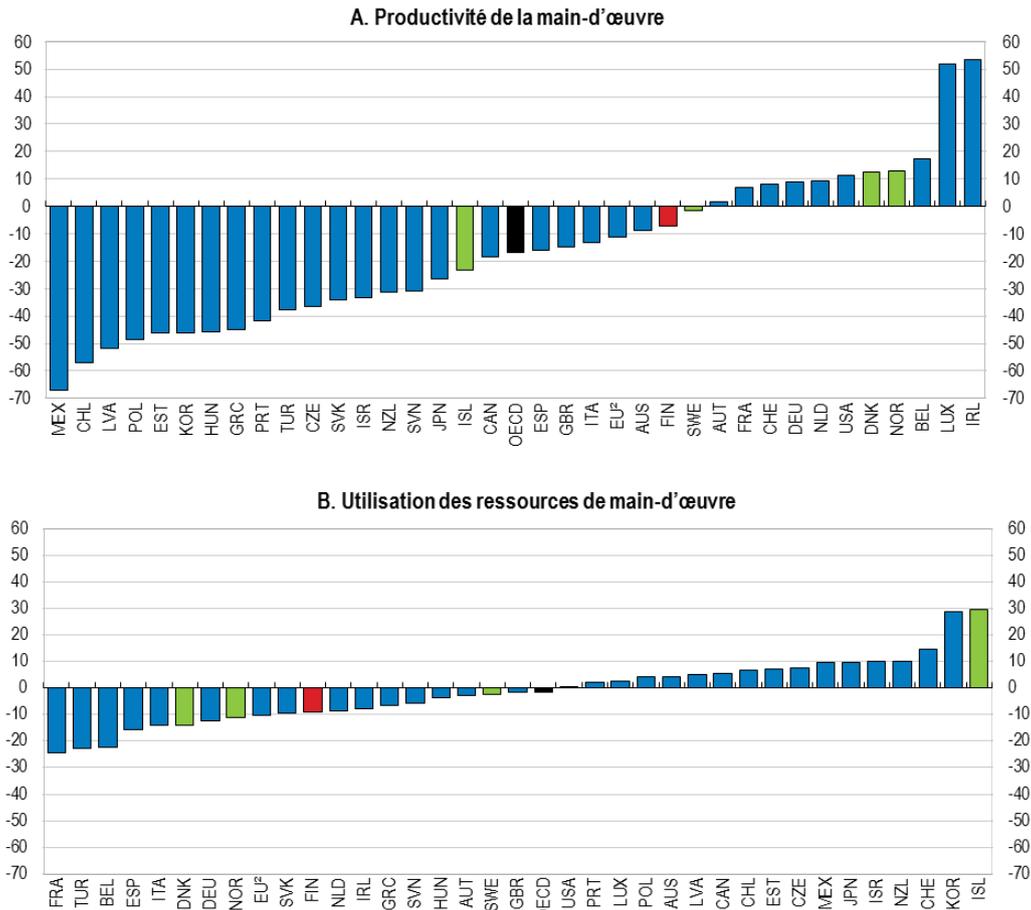
Graphique 2. Le PIB par habitant et le taux d'emploi sont inférieurs à ceux des autres pays nordiques



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, base de données des Statistiques de l'OCDE de la population active et Comptes nationaux trimestriels de l'OCDE.

Graphique 3. Le PIB par habitant reflète des écarts en termes de productivité et aussi d'utilisation de la main-d'oeuvre¹

Écart en % par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, 2016



1. La productivité de la main-d'œuvre est mesurée par le PIB par heure travaillée. L'utilisation des ressources de main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées par personne.
 2. Moyenne des pays de l'Union européenne membres de l'OCDE.
- Source : OCDE, bases de données des statistiques sur la productivité et des statistiques de la population active.

Les principaux défis que la Finlande va devoir relever consisteront à accroître le taux d'emploi et à relancer la productivité. Le gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux : atteindre un taux d'emploi de 72 % pour les 15-64 ans d'ici 2019. Si l'on se fonde sur le cadre de croissance à long terme de l'OCDE (Guillemette et al., 2017) et dans l'hypothèse d'une productivité moyenne pour les salariés supplémentaires, il faudrait, pour porter le taux d'emploi à 72 %, que le PIB par habitant augmente d'environ 1.5 %. Atteindre le taux d'emploi de la Suède, qui était proche de 77 % à la fin de 2017, signifierait une hausse de 4.8 % du PIB par habitant. En plus du Pacte de compétitivité et des mesures destinées à soutenir le développement des entreprises et l'entrepreneuriat, il est indispensable d'améliorer le fonctionnement du marché du travail pour accroître l'emploi. La durée de versement des prestations de chômage a été réduite de 100 jours en 2017 et ramenée à 400 jours pour les personnes justifiant d'une période de travail d'au moins trois ans et à 300 jours pour celles ayant travaillé moins longtemps, le but étant de renforcer les incitations à travailler. Toutefois, de nombreux chômeurs ne verront leurs revenus nets progresser que modestement s'ils retrouvent du travail, et pour certains, le retour à l'emploi entraînera même une perte. La complexité du système de prestations constitue un autre obstacle au retour à l'emploi, particulièrement lorsqu'il s'agit de prendre un travail temporaire. L'introduction d'un revenu de base universel, actuellement expérimenté à petite échelle, est quelquefois présenté comme une solution. Cependant, même si un revenu de base universel pourrait améliorer les incitations au travail, sa généralisation risque d'accroître la pauvreté (qui passerait de 11.4 % à 14.1 % dans le scénario décrit ci-après), et imposerait un alourdissement de près de 30 % de la fiscalité

des revenus (OECD, 2017a). En conséquence, il est nécessaire d'envisager d'autres voies de réforme pour simplifier et coordonner les prestations versées aux personnes d'âge actif pour améliorer les incitations à travailler et s'adapter à l'évolution du monde du travail, en prenant en compte les différents arbitrages qu'elles impliquent en termes d'incitations au travail, de redistribution et de coûts budgétaires.

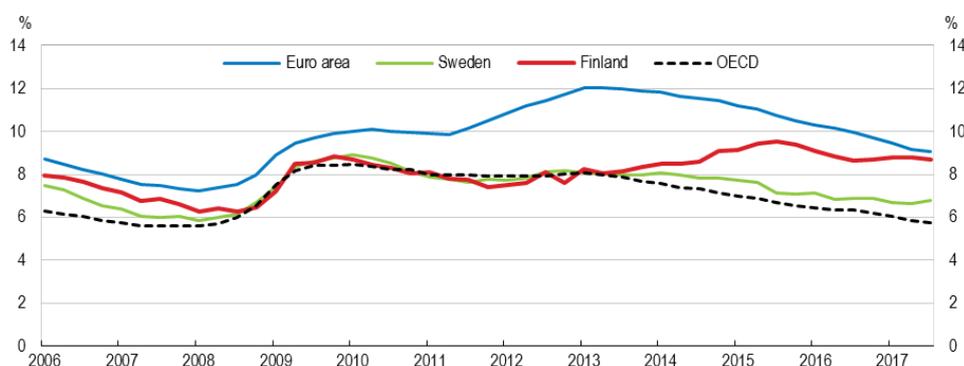
Dans ce contexte, les principaux messages à retenir de la présente Étude sont les suivants :

- Les paramètres de l'action publique doivent continuer d'étayer une reprise équilibrée en termes de compétitivité, de stabilité financière, de finances publiques et de durabilité environnementale.
- Réformer le système fiscale permettrait de favoriser davantage la croissance.
- Un relèvement du taux d'emploi est indispensable à la croissance et à la viabilité budgétaire à long terme. Les incitations au travail doivent être renforcées, en continuant parallèlement de protéger fortement les plus vulnérables.

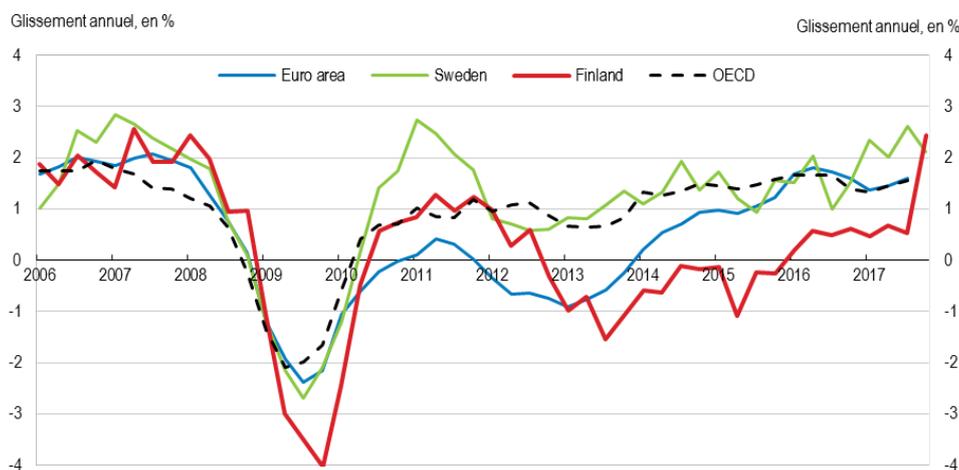
La croissance économique devrait diminuer légèrement après avoir fortement rebondi en 2017, mais rester saine. La vigueur des exportations et de l'investissement se maintiendra, tandis que la consommation privée pâtira de la stagnation des revenus réels, sur fond de redémarrage de l'inflation (tableau 1). Le taux d'activité a progressé mais la hausse de l'emploi est restée médiocre jusqu'à très récemment, si bien que le taux de chômage ne recule que lentement (graphique 4). Néanmoins, la poursuite d'une croissance robuste du PIB devrait permettre de réduire le chômage dans les années à venir.

Graphique 4. Le chômage reste élevé

A. Taux de chômage



B. Hausse de l'emploi



Source : Base de données des Statistiques de la population active de l'OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, Statistics Finland et Statistics Sweden.

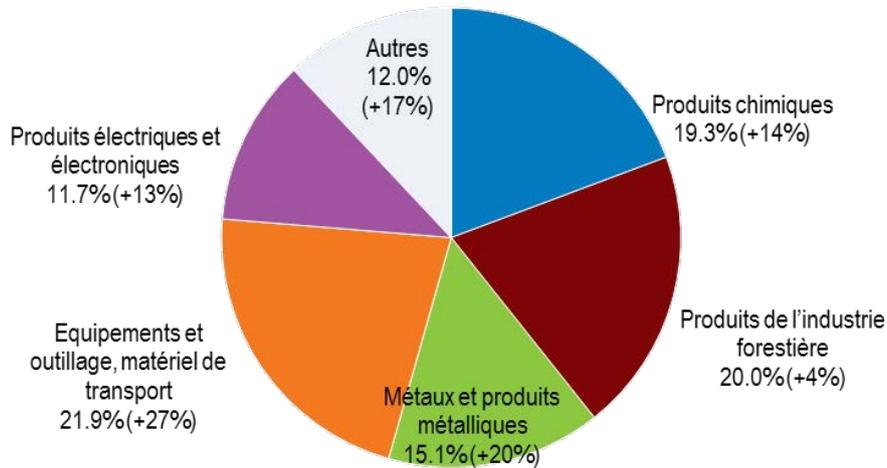
Le principal risque qui pèse sur l'économie finlandaise serait un ralentissement de la croissance mondiale, dans un contexte où les perspectives des échanges internationaux sont assombries par des incertitudes au niveau de l'action publique et par des risques géopolitiques. Une telle évolution réduirait la demande d'exportations et pèserait sur les revenus et l'investissement. Les exportations finlandaises sont particulièrement sensibles à la demande d'équipements et d'outillage, de produits forestiers, de produits chimiques et de métaux (graphique 5, partie A). La Finlande est par ailleurs principalement exposée aux évolutions en provenance de l'Europe, même si ses exportations à destination de l'Asie sont également conséquentes et en croissance rapide (graphique 5, partie B). Des événements dont la probabilité est cependant faible pourraient nuire à l'économie (tableau 2). À l'inverse, une reprise plus vigoureuse que prévu de l'investissement mondial stimulerait les exportations finlandaises, de même qu'un solide rebond de l'activité économique en Russie. L'impact des gains de compétitivité sur les exportations pourrait être plus fort qu'on ne s'y attend. Sur le plan intérieur, les risques sont limités. L'endettement élevé de certains ménages pourrait freiner la consommation privée en cas de hausse des taux d'intérêt ou de ralentissement marqué de la progression des revenus. À l'inverse, la solide confiance manifestée par les consommateurs et les ménages pourrait annoncer un dynamisme plus fort que prévu de la consommation et de l'investissement privés.

À long terme, la régularité de la croissance et l'amélioration des niveaux de vie dépendront des gains de productivité. La Finlande affiche, en matière d'éducation et d'innovation, des résultats exceptionnels qui se sont traduits par une forte hausse de la productivité entre les années 90 et le milieu des années 2000. Cependant, la productivité multifactorielle stagne depuis lors, malgré un récent sursaut. Cette situation s'explique en partie par des facteurs conjoncturels et par le ralentissement mondial des gains de productivité (*OECD Economic Survey of Finland*, 2016 ; OECD, 2015a), mais ces dernières années, la Finlande accuse un retard sur ses concurrents (graphique 6). Les résultats en matière d'éducation tels que mesurés par les scores au PISA et par des études nationales ont baissé, mais les autorités sont actuellement en train de réformer le système d'enseignement polyvalent, notamment en améliorant les environnements pédagogiques, les compétences des enseignants et la prise en compte du numérique, en réformant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel et en accélérant la transition vers la vie active (Prime Minister's Office, 2017). La réforme en cours, qui vise à réduire la fragmentation de l'enseignement supérieur, doit être menée à son terme pour que soient créés davantage de centres d'excellence en enseignement et en recherche. Bien qu'il se soit récemment redressé, le total des investissements dans la R-D est aujourd'hui inférieur à 3 % du PIB, alors qu'il avoisinait les 3.5 % avant la crise de 2017, en grande partie sous l'effet d'une chute marquée chez Nokia et dans l'industrie électronique plus généralement. Les aides aux entreprises ont surtout pour effet de soutenir les structures industrielles et commerciales bien établies, surtout dans les secteurs traditionnels, plutôt que de promouvoir l'innovation (Maliranta et al., 2016). Cela étant, des réformes structurelles importantes sont en cours de mise en œuvre pour stimuler la productivité, avec notamment un allègement de la réglementation du commerce de détail et des transports ; elles permettront d'assouplir encore la réglementation des marchés de produits qui est déjà relativement peu contraignante en moyenne.

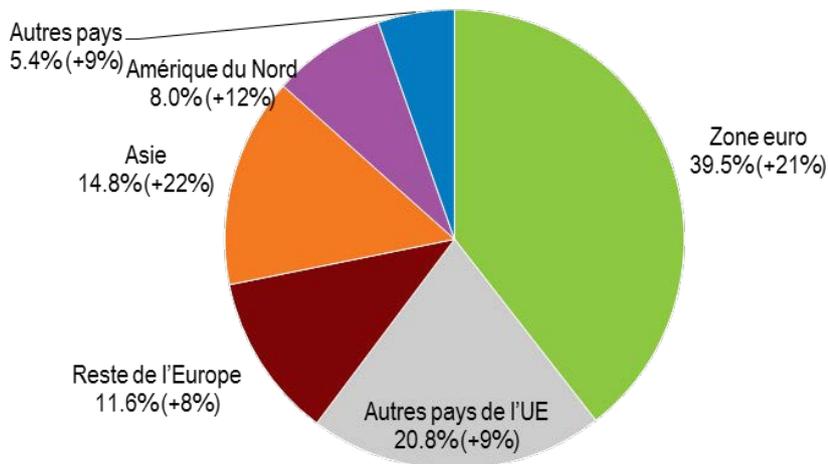
Graphique 5. Exportations : principaux secteurs et destinations

Part et évolution par rapport à l'année précédente (%), 2017 T1-T3

A. Exportations par produits



B. Exportations par destination géographique



Source : Douanes finlandaises.

Des mesures sont également prises pour favoriser l'entrepreneuriat, notamment à compter de 2018 la création de Business Finland à partir de la fusion entre plusieurs institutions chargées de promouvoir l'innovation, les exportations et l'investissement. Cet organisme facilitera la création de projets en réseau répondant aux besoins des entreprises et contribuera à leur financement. Il est possible de renforcer la coopération entre les grandes entreprises, les PME et les institutions publiques, en particulier dans le but d'améliorer l'accès des PME à la recherche et de leur donner davantage de possibilités pour s'agrandir sur des marchés étrangers, condition indispensable pour stimuler la croissance et la favoriser la diversité économique (OECD, 2017b).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomique et projections

	2015	2016	2017	2018	2019
PIB	0.0	1.9	3.1	2.5	2.0
Consommation privée	1.7	1.8	2.6	2.3	1.3
Consommation publique	0.0	1.2	-0.0	-0.3	1.0
Formation brute de capital fixe	0.7	7.2	7.8	3.5	3.5
Logement	2.0	10.5	8.2	4.6	2.0
Entreprises	2.3	6.6	10.0	3.5	5.0
Secteur public	-5.2	3.9	1.0	2.0	0.9
Demande intérieure finale	0.1	2.8	3.1	2.0	1.7
Formation de stocks ¹	0.2	-0.2	-0.7	-0.1	0.0
Total de la demande intérieure	1.2	2.6	2.4	1.9	1.7
Exportations de biens et de services	0.8	1.3	8.3	5.5	5.0
Importations de biens et de services	3.2	4.4	2.5	4.4	4.3
Exportations nettes ¹	-0.9	-1.2	2.0	0.4	0.3
Autres indicateurs (taux de croissance en %, sauf mention contraire)					
PIB potentiel	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0
Écart de production ²	-5.1	-3.9	-1.7	-0.2	0.7
Emploi	-0.4	0.4	0.7	0.6	0.6
Taux de chômage ³	9.4	8.8	8.7	8.4	8.0
Déflateur du PIB	2.0	0.9	0.9	1.0	1.5
Indice des prix à la consommation	-0.2	0.4	1.0	1.7	2.0
Inflation sous-jacente	0.8	1.1	0.7	1.4	2.0
Taux d'épargne des ménages, net ⁴	-1.0	-2.5	-2.8	-2.7	-2.8
Balance commerciale ⁵	-0.5	-1.2	-0.3	0.4	0.4
Balance courante ⁵	-1.0	-1.4	-0.4	-0.6	-0.6
Solde financier des administrations publiques ⁵	-2.7	-1.7	-1.1	-1.1	-1.1
Solde financier sous-jacent des administrations publiques ²	0.6	0.6	-0.1	-0.9	-1.6
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ²	0.8	0.8	0.1	-0.8	-1.5
Dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) ⁵	63.6	63.1	62.5	62.2	61.9
Dette nette des administrations publiques ⁵	-53.1	-53.4	-50.2	-47.5	-44.7
Taux du marché monétaire à trois, moyenne	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Rendement des obligations d'État à 10 ans, moyenne	0.7	0.4	0.6	0.8	1.0

1. Contribution aux variations du PIB réel.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage de la main-d'œuvre.

4. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

5. En pourcentage du PIB.

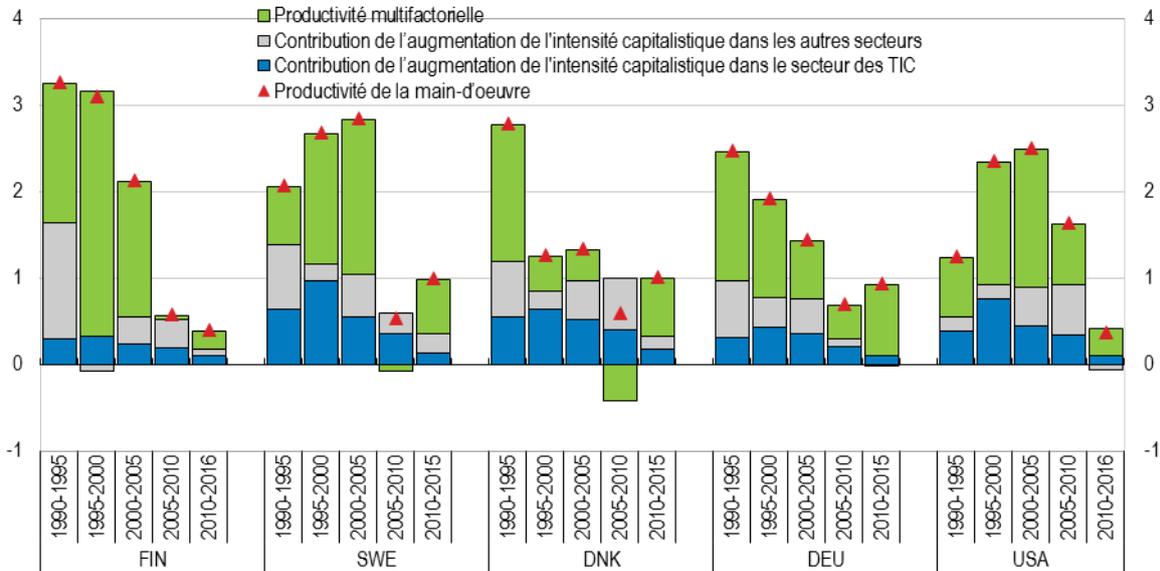
Source : base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 102.

Tableau 2. Les chocs possibles et leur impact économique

Vulnérabilité	Résultats possibles
Mesures protectionnistes affectant la croissance des échanges mondiaux.	La Finlande étant très dépendante du commerce extérieur, une montée du protectionnisme compromettrait la croissance.
Tensions géopolitiques.	Des tensions géopolitiques pourraient freiner es échanges et l'investissement.
Effets de contagion d'une crise financière mondiale ou régionale.	Le système financier finlandais est dominé par les banques nordiques qui n'ont que de faibles matelas de liquidités. Une crise de liquidité provoquée par des événements extérieurs à la Finlande pourrait entraîner des difficultés dans le secteur bancaire, une chute des prix des actifs et une raréfaction du crédit.

Graphique 6. La productivité doit être stimulée

Contributions à la productivité de la main-d'œuvre, total de l'économie, variation annuelle en pourcentage, 1990-2016 ou dernières données disponibles



Source : Base de données des Statistiques de l'OCDE sur productivité.

Tableau 3. Recommandations passées concernant des réformes favorables à la productivité

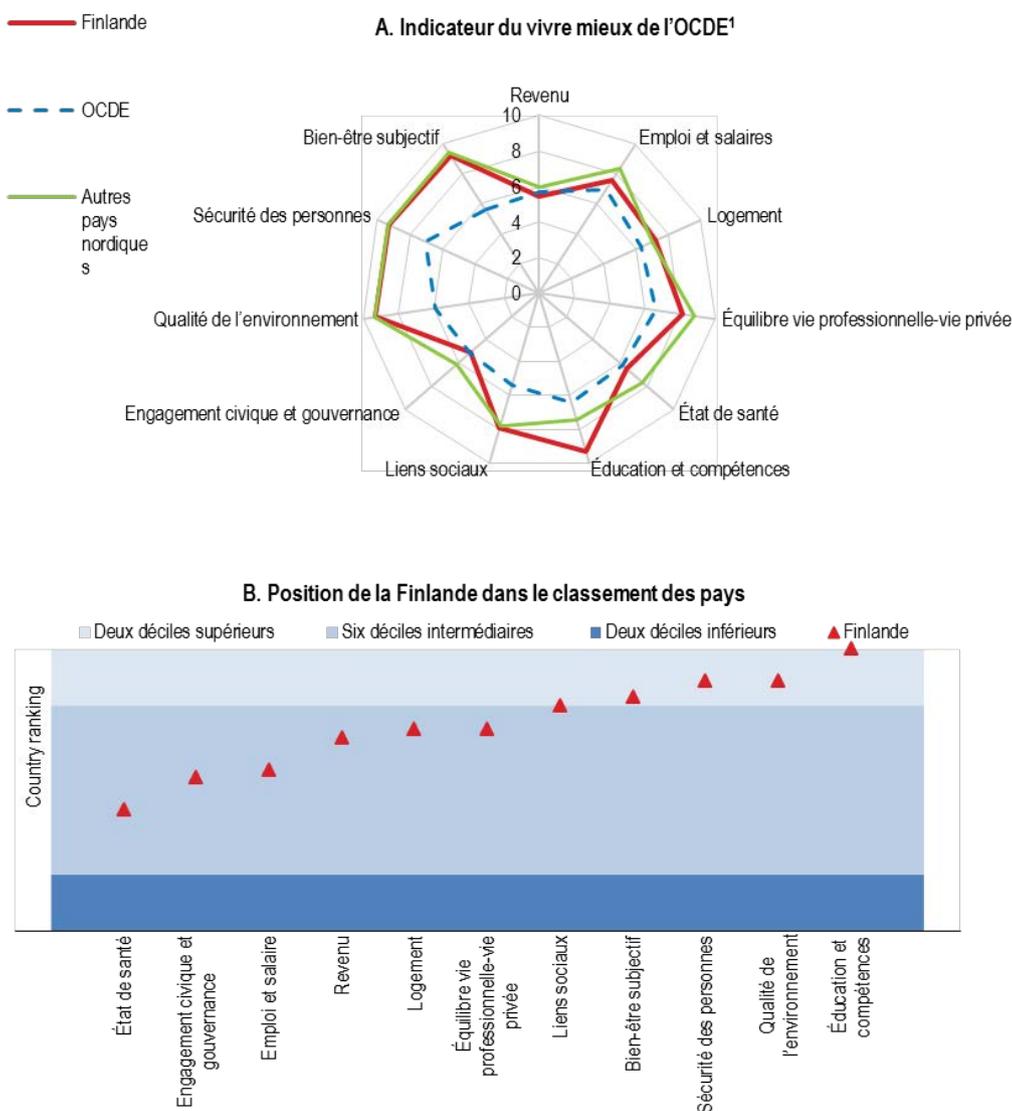
Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016 ou prévues
Simplifier la réglementation dans le commerce de détail, le transport et le bâtiment.	Les restrictions relevant de l'aménagement du territoire applicables aux grandes surfaces commerciales ont été assouplies. Le transport ferroviaire de passagers sera ouvert à la concurrence au début des années 2020 et une nouvelle loi sur les services de transport facilitera les interactions entre les différents modes de transport.
Utiliser des critères de financement pour les établissements d'enseignement supérieur ou mettre en place des chèques-R-D afin de renforcer la coopération entre les entreprises, en particulier les nouvelles, et les universités.	À partir de 2018, Business Finland facilitera la création de projets en réseau répondant aux besoins des entreprises et contribuera à leur financement.

La solidité des résultats économiques et la faiblesse des inégalités favorisent le bien-être

Les Finlandais bénéficient de l'un des niveaux de bien-être les plus élevés de l'OCDE et figurent parmi les 20 % les mieux classés au regard des dimensions « éducation et compétences », « qualité de l'environnement », « sécurité des personnes », « bien-être subjectif » et « liens sociaux » de l'Indicateur du

vivre mieux de l'OCDE (graphique 7). Cela étant, en moyenne, le revenu disponible ajusté net des ménages s'établit, par habitant, en deçà de la moyenne de l'OCDE, ce qui s'explique en partie par la croissance atone des dix dernières années, même si les taux élevés des prélèvements fiscaux qui contribuent à financer des services sociaux gratuits de grande qualité entrent également en ligne de compte.

Graphique 7. Les Finlandais bénéficient d'une bonne qualité de vie



1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs sont normalisés et varient selon une échelle variant de 0 (minimum) à 10 (maximum).

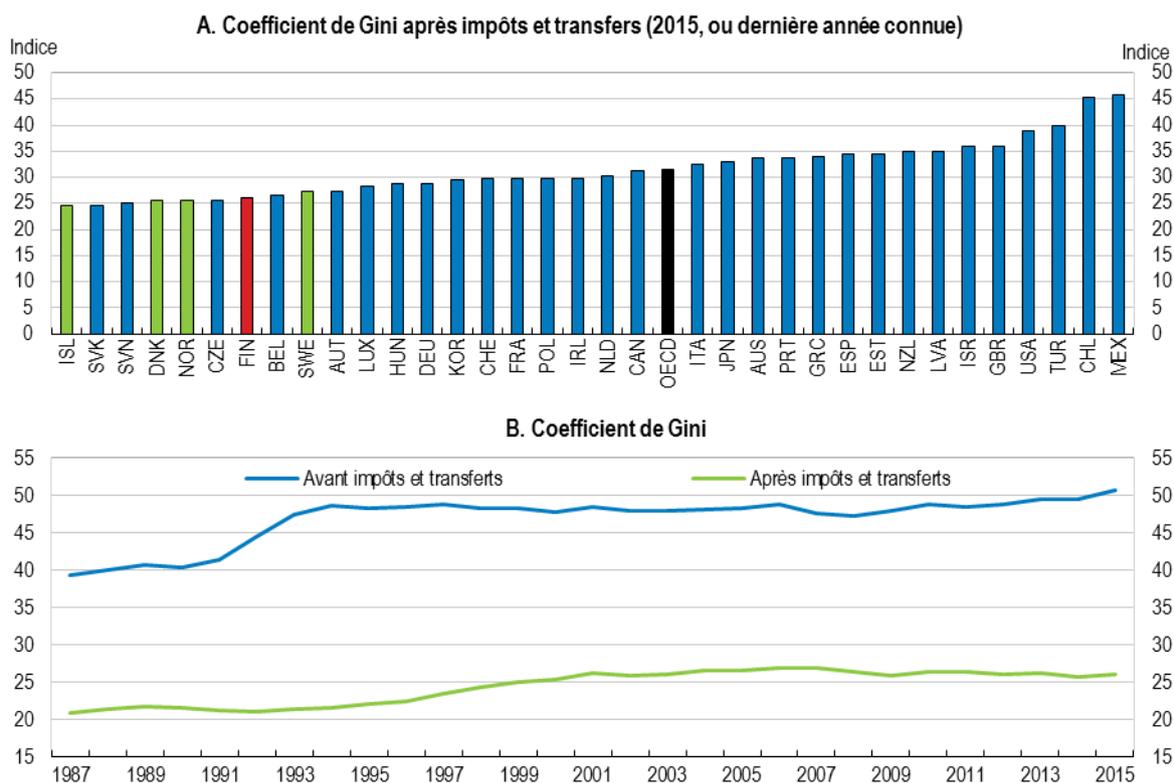
Source : Base de données de l'indicateur du vivre mieux de l'OCDE.

Quant à la dimension « engagement civique et gouvernance », elle dépasse à peine la moyenne de l'OCDE en raison d'un taux de participation relativement bas aux récents scrutins électoraux. Affichant un retard par rapport aux autres pays nordiques, l'indicateur de l'état de santé de la population finlandaise témoigne de la nécessité de réformer le système de soins, non seulement pour assurer la viabilité des finances publiques mais aussi, pour améliorer la situation sanitaire, notamment en réduisant les inégalités d'accès aux soins. Le taux d'emploi des 15-64 ans est supérieur de trois points à la moyenne de l'OCDE, mais inférieur de plus de quatre points à celui de tous les autres pays nordiques, soulignant ainsi l'importance de l'objectif fixé par le gouvernement finlandais de relever le taux d'emploi. Enfin, quoique nettement

supérieur à la moyenne de l'OCDE, l'équilibre vie-professionnelle-vie privée ne fait pas aussi bien en Finlande que dans les autres pays nordiques.

Les inégalités de revenu demeurent peu marquées par rapport à la moyenne de l'OCDE (graphique 8, partie A). Le coefficient de Gini du revenu avant impôts et transferts a augmenté fortement au début des années 1990, principalement du fait d'un large repli de l'emploi durant la profonde récession qui a succédé à une crise financière et à l'effondrement de l'Union soviétique (graphique 8, partie B). Dans un premier temps, cette montée des inégalités de revenu marchand a été contrebalancée par la redistribution mais plus tard, vers la fin des années 1990, l'abaissement de la fiscalité sur les revenus du capital et la réduction des prestations sociales ont poussé à la hausse le coefficient de Gini du revenu après impôts et transferts. Depuis le début des années 2000, les inégalités de revenu sont globalement stables.

Graphique 8. Les inégalités de revenu sont peu marquées et stables



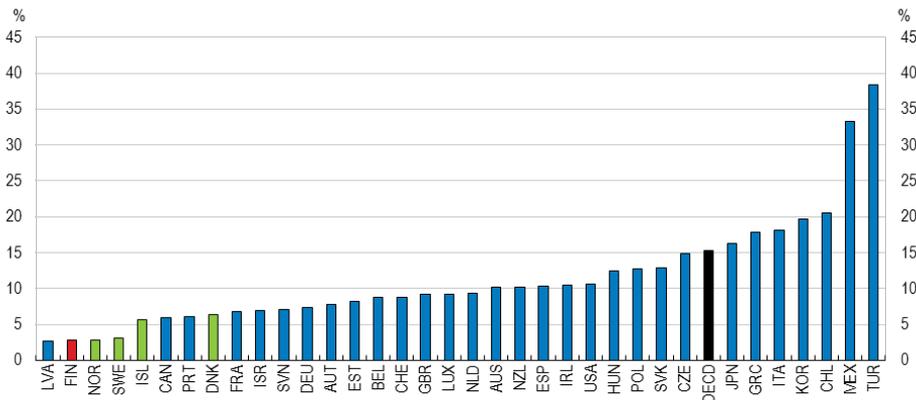
Source : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus (IDD).

Les inégalités hommes-femmes sont très peu marquées en Finlande et le pays se classe deuxième, derrière l'Islande et devant la Norvège et la Suède, à l'Indice mondial 2016 des disparités entre hommes et femmes établi par le Forum économique mondial. La Finlande figure au deuxième rang des pays affichant les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes de 15 à 64 ans les plus faibles de l'OCDE (graphique 9, partie A). Les femmes sont bien représentées au sommet de la hiérarchie politique, dans les conseils d'administration des sociétés et parmi les chefs d'entreprise, même si la parité n'est pas une réalité. Néanmoins, l'écart de rémunération entre hommes et femmes est important et s'explique en partie par une forte spécialisation hommes-femmes selon les professions, les femmes étant minoritaires dans des professions bien rémunérées comme celle d'ingénieur, et majoritaires dans les emplois du secteur public, notamment dans la santé et l'éducation (graphique 9, partie B). Ces différences de domaine d'activité et d'emploi expliquent la moitié environ de l'écart de rémunération (National Institute for Health and Welfare, 2017). Les femmes jeunes se retrouvent plus souvent que leurs homologues masculins dans des contrats à durée déterminée et prennent généralement de long congés parentaux, ce qui fragilise leurs perspectives de carrière. La durée combinée du congé parental et de l'allocation de garde à domicile

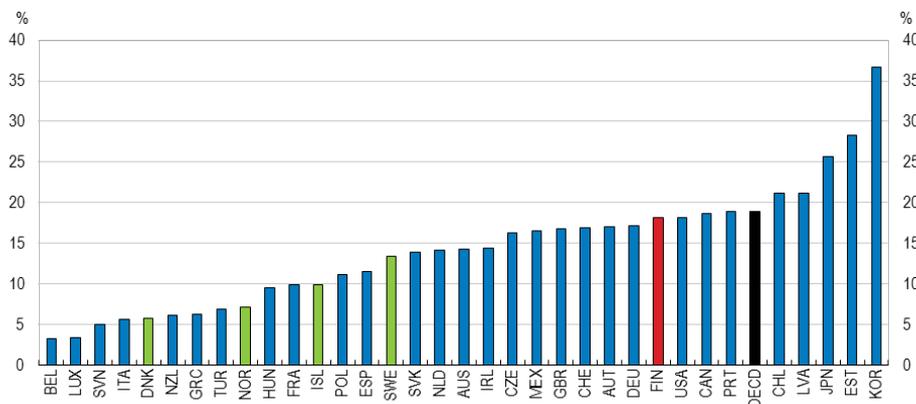
est parmi les plus longues en vigueur dans l'OCDE. Le montant de cette allocation est relativement bas, mais conjugué aux prestations complémentaires servies par certaines communes et au coût de la garde d'enfants, il peut constituer une contre-incitation majeure au travail (graphique 9, partie C) (*OECD Economic Survey of Finland, 2016*).

Graphique 9. Les inégalités hommes-femmes persistent

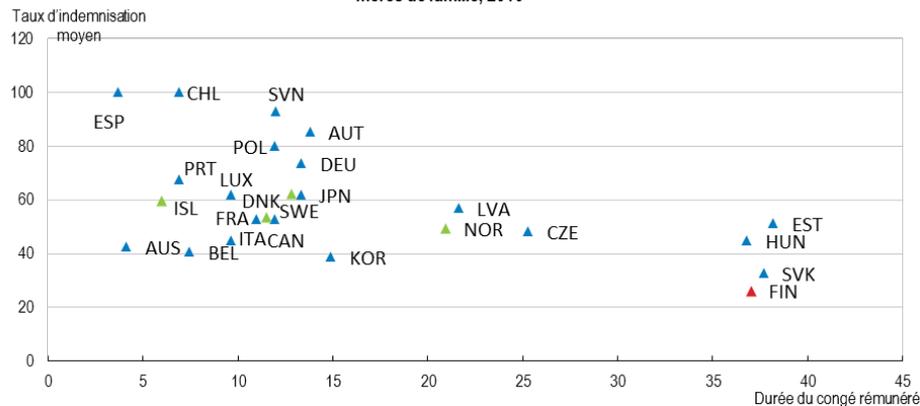
A. Écart de taux d'emploi hommes-femmes, 15-64 ans, T42016, ou dernier trimestre connu



B. Écart de salaire hommes-femmes, 2016, ou dernière année connue¹



C. Congé de maternité rémunéré, congé parental et de garde à domicile rémunéré en faveur des mères de famille, 2016²



1. L'écart de salaire entre les hommes et les femmes correspond à la différence entre le salaire médian des hommes et celui des femmes, exprimée en pourcentage du salaire médian des hommes.

2. Les pays ne versant pas de congé de garde à domicile rémunéré ne sont pas représentés dans le graphique. Le « taux d'indemnisation moyen » correspond à la fraction de la rémunération antérieure que la prestation versée pendant toute la durée du droit à congé rémunéré est censée remplacer pour une personne gagnant 100 % du salaire national moyen (chiffres de 2015).

Source : OCDE, Base de données sur l'emploi ; OCDE, Base de données sur la famille.

Tableau 4. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la promotion de l'égalité hommes-femmes

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016, ou prévues
Réduire la durée combinée du congé parental et de l'allocation de garde à domicile pour encourager l'activité féminine.	Aucune mesure prise.

Des réalisations et des ambitions fortes dans le domaine de l'environnement

Dans l'ensemble, l'intensité énergétique de la Finlande est notablement supérieure à la moyenne de l'OCDE, ce qui tient en partie à son climat froid, à sa faible densité démographique et au poids relativement important des industries énergivores (graphique 10, partie A). Cependant, du fait de la part élevée des renouvelables, en particulier de la biomasse issue des résidus du secteur forestier, et de la contribution du nucléaire, les émissions moyennes par unité d'énergie sont relativement faibles, et l'intensité d'émission de carbone de l'économie est dans la moyenne de l'OCDE et orientée à la baisse (graphique 10, partie B). Actuellement, près de 30 % de l'électricité provient des quatre centrales nucléaires ; une cinquième est en construction, et avec la mise en service d'une sixième aujourd'hui en projet pour remplacer une centrale au charbon grosse émettrice de CO₂, la part de l'électricité d'origine nucléaire serait portée à 60 %. La Finlande est le premier pays au monde à avoir autorisé et entamé la construction d'un stockage définitif destiné à recevoir des déchets nucléaires hautement radioactifs à partir de 2023 (Gibney, 2015).

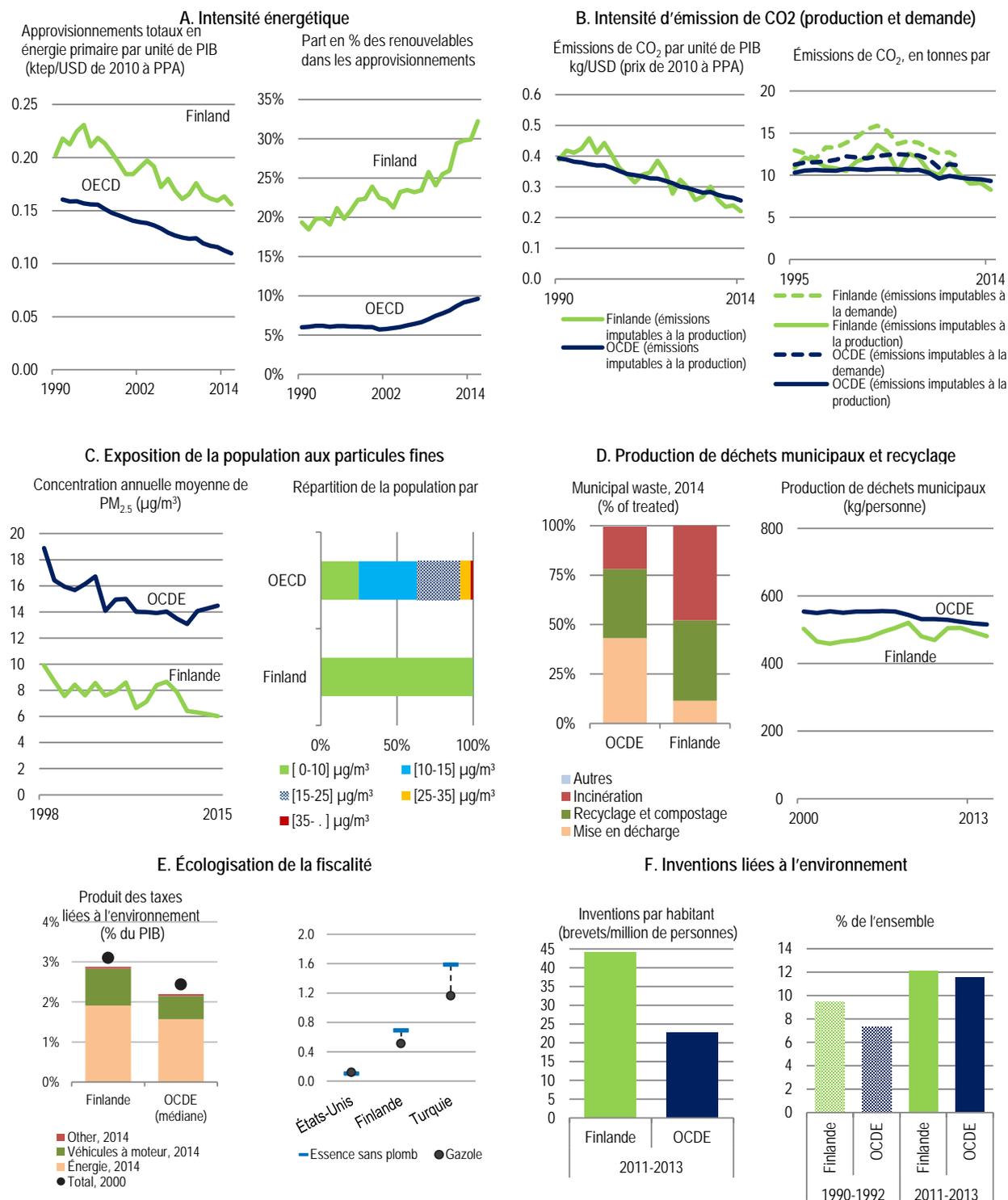
Dans l'ensemble, la qualité de l'air est parmi les meilleures de l'OCDE et, contrairement à ce que l'on observe dans presque tous les autres pays, quasi uniformément bonne sur tout le territoire national (graphique 10, partie C). La qualité de l'eau aussi est généralement bonne, et toutes les zones urbaines sont bien dotées en systèmes d'assainissement ; certains secteurs ruraux ne possèdent que peu ou pas d'équipements d'assainissement collectif, mais dans les zones à très faible densité de population, la pollution et les risques sanitaires sont sans doute minimes. Certaines masses d'eau de surface et zones côtières pâtiennent cependant d'excédents d'éléments nutritifs imputables en grande partie aux ruissellements agricoles.

La production de déchets par habitant de la Finlande est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE (graphique 10, partie D), tandis que la proportion qui est recyclée est légèrement supérieure. Le pays recourt massivement à l'incinération – la part des déchets incinérés a été multipliée par six depuis une dizaine d'années –, qui s'accompagne de plus en plus souvent d'une valorisation énergétique (chauffage urbain ou production d'électricité). La hausse de la taxe de mise en décharge, passée de 15 EUR par tonne en 2001 à 70 EUR en 2016, et certaines modifications de la réglementation ont encouragé l'abandon de l'enfouissement des déchets au profit de leur incinération.

Le produit des taxes liées à l'environnement est légèrement supérieur à la médiane de l'OCDE, et comme dans d'autres pays Nordiques, la fiscalité frappant les véhicules est relativement lourde. Comme ailleurs, les recettes des taxes environnementales hors énergie et véhicules sont négligeables (graphique 10, partie E). Aux côtés d'autres instruments comme le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE), la réglementation et la R-D, le système fiscal a un rôle clé à jouer pour permettre à la Finlande d'atteindre ses ambitieux objectifs en matière de climat et d'environnement. Or, le niveau d'imposition varie selon les usages de l'énergie – par exemple, chauffage et procédés industriels, production d'électricité ou transports – et selon les secteurs – par exemple, producteurs d'énergie, industrie manufacturière ou particuliers. Plusieurs secteurs et énergies bénéficient d'une fiscalité allégée (OECD, 2013) ou de dégrèvements directs. Il y a quelques années, un groupe de travail dirigé par le ministère des Finances a recensé les allègements fiscaux et subventions directes liés à la production susceptibles d'accroître les pressions exercées sur l'environnement, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'agriculture, et estimé leur montant total entre 2.7 et 4.5 milliards EUR (Hyyrynen, 2013). Même si certaines des subventions dommageables pour l'environnement ont été réduites depuis lors, la plupart restent en place, en particulier les subventions aux industries énergivores, la fiscalité avantageuse du gazole par rapport à l'essence, la faible taxation de la tourbe, les subventions agricoles directes et indirectes (à la

consommation de carburant, par exemple) et la surallocation de quotas dans le cadre du SEQUE-UE (Bragadóttir et al., 2014).

Graphique 10 Les performances environnementales sont bonnes



Source : OCDE (2017), Indicateurs de croissance verte (base de données) ; Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; Base de données des comptes nationaux de l'OCDE ; IEA World Energy Statistics and Balances (database) ; et IEA Energy Prices and Taxes (database). Pour des métadonnées détaillées, voir http://www.oecd-ilibrary.org/environment/green-growth-indicators-2017_9789264268586-en.

Les prix du gazole devraient au moins être alignés sur ceux de l'essence, mais des mesures compensatoires pourraient être nécessaires à court terme pour préserver la compétitivité du secteur des transports, notamment des transports publics. La transition devrait être progressive pour permettre aux consommateurs de gazole de s'adapter (Harding, 2014). Un relèvement des taxes sur la tourbe devrait être envisagé, en prenant en compte l'impact qu'un remplacement des combustibles importés par de la tourbe pourrait avoir sur la production combinée de chaleur et d'électricité et la sécurité énergétique, ainsi que sur l'activité et l'emploi dans certaines régions. Réformer les subventions agricoles est un enjeu encore plus important, dans la mesure où une fraction considérable de ce secteur ne pourrait pas survivre sans elles. Le soutien à certaines activités peut se justifier pour des motifs sociaux, culturels ou stratégiques, ou encore pour des raisons d'aménagement du territoire ou de sécurité alimentaire. De plus, les subventions agricoles sont influencées par les politiques de l'UE, notamment la Politique agricole commune, si bien que leur modification nécessite une action coordonnée avec les autres États membres de l'Union.

Ces dernières années, le nombre de dépôts de brevets par habitant est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Finlande, et la proportion de brevets environnementaux a tendance à être plus forte qu'ailleurs (graphique 10, partie F).

Tableau 5. Recommandations antérieures concernant la durabilité environnementale

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016 ou prévues
Réduire encore les émissions de gaz à effet de serre, supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement et harmoniser le barème de taxation des émissions entre les secteurs.	Certaines taxes sur l'énergie, le CO ₂ et les véhicules ont été relevées, l'exonération fiscale pour le gaz de pétrole liquéfié a été supprimée et les possibilités de déduction des dépenses liées aux déplacements domicile-travail ont été réduites.

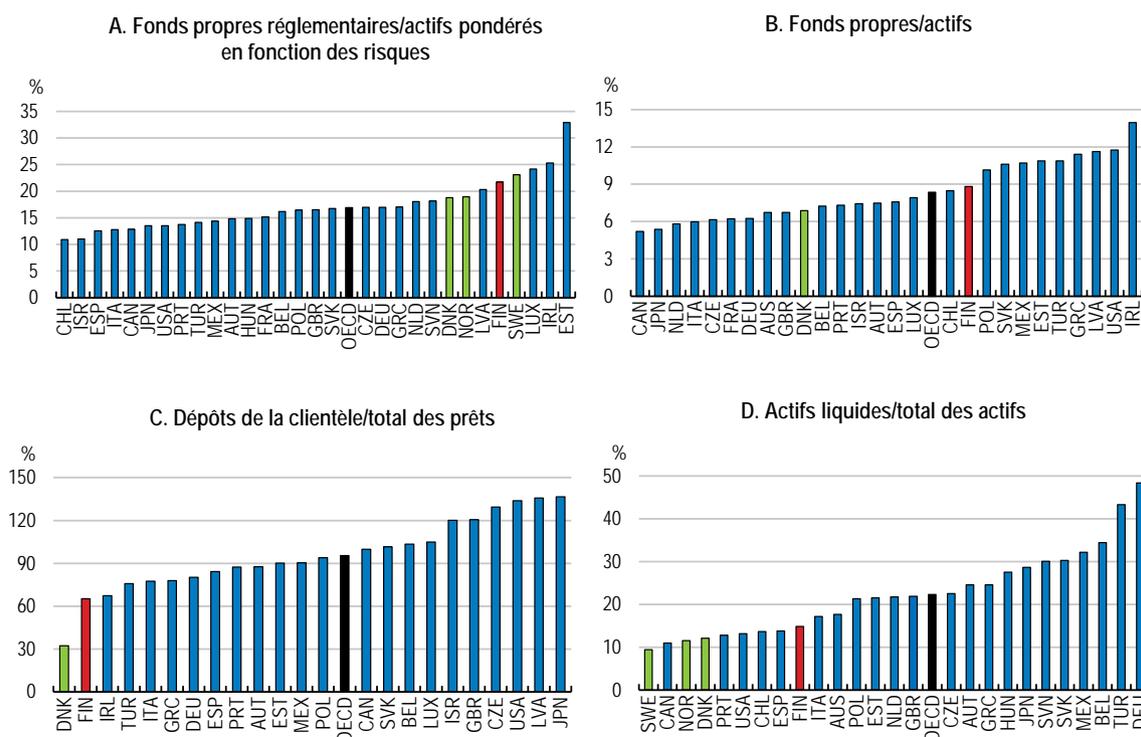
Des facteurs de vulnérabilité structurelle subsistent dans le secteur financier

Le secteur financier se caractérise par la prédominance de grandes banques, qui opèrent dans les pays nordiques et gèrent des portefeuilles d'actifs importants par rapport à la taille des économies de la région. Ces banques affichent une très bonne rentabilité et une capitalisation solide. Toutefois, leurs marges de liquidités sont peu importantes et elles sont très concentrées et interconnectées, et fortement tributaires du financement des investisseurs institutionnels (graphique 11). Afin de corriger ces facteurs de vulnérabilité, le gouvernement a proposé la mise en place d'un volant de fonds propres applicable au risque systémique, que le parlement doit encore approuver. Nordea, la première banque nordique, dont les actifs représentent plus de deux fois le PIB de la Finlande, a décidé en septembre 2017 de déménager son siège à Helsinki pour être soumis aux règles et réglementations communes de l'Union bancaire européenne. Quoique les gains d'un tel transfert en termes d'emplois et de fiscalité risquent d'être modestes, l'image d'Helsinki en tant que place financière régionale s'en trouve confortée. Les autorités de surveillance financière finlandaises et européennes vont devoir s'adapter. En tant qu'institution financière d'importance systémique mondiale, Nordea sera placée sous la supervision du MSU (mécanisme de surveillance unique européen), lequel est constitué de la Banque centrale européenne et des autorités de surveillance nationales des pays participant à l'union bancaire. Pour garantir une surveillance efficace, il faudra que les autorités compétentes soient dotées de ressources suffisantes et que les pays dans lesquels Nordea est fortement implantée coopèrent. Une forte augmentation des ressources de l'autorité finlandaise de surveillance financière (FIN-FSA) est en cours et la surveillance des évolutions financières dans la région nordique a été renforcée. Les pays nordiques ont signé récemment de nouveaux protocoles d'accord qui auront pour effet de renforcer leur coopération dans la supervision des grandes succursales bancaires. Le transfert de Nordea pourrait faire courir certains risques à la Finlande dans l'hypothèse, improbable, où la banque connaîtrait des difficultés financières. Si le fonds de résolution bancaire unique européen pourrait, le cas échéant, assurer sa recapitalisation, il incomberait à la Finlande de garantir la première tranche de dépôts jusqu'à 100 000 EUR tant qu'il n'existera pas de système unique de garantie des dépôts au niveau européen (Bank of Finland, 2017a). L'annonce par la Danske Bank de la transformation de sa filiale finlandaise en succursale va également nécessiter des ajustements dans la

surveillance. Enfin, l'environnement réglementaire nordique est appelé à se transformer encore, en particulier si le Danemark et/ou la Suède décident d'adhérer à l'union bancaire.

Du fait des interconnexions financières, un choc frappant l'un des pays nordiques pourrait se propager, l'immobilier constituant un secteur particulièrement préoccupant dans la mesure où il représente une large part des prêts bancaires et où les valorisations sont très élevées dans beaucoup d'endroits. De fait, les prix de l'immobilier ont grimpé rapidement en Norvège et en Suède, et l'endettement des ménages est important, rapporté à leur revenu. En 2016, le Comité européen du risque systémique (CERS) a lancé des avertissements concernant les facteurs de vulnérabilité des marchés de l'immobilier à moyen terme et les risques systémiques potentiels en découlant pour huit pays, dont le Danemark, la Finlande et la Suède (ESRB, 2016). L'autorité de surveillance financière suédoise a également averti des risques liés à l'immobilier commercial en Suède (Thedéen, 2017). Les prix sur ce marché sont volatils et jouent souvent, depuis longtemps, un rôle non négligeable dans les crises financières intervenant dans les pays nordiques et ailleurs. Un effondrement des prix immobiliers dans d'autres pays nordiques pourrait atteindre la Finlande en fragilisant les institutions financières régionales.

Graphique 11. Le système bancaire présente certains facteurs de vulnérabilité (chiffres 2016, ou dernière année connue)¹



1. Les moyennes de l'OCDE ne tiennent pas compte des pays non représentés dans les graphiques.

Source : FMI, Base de données des indicateurs de solidité financière.

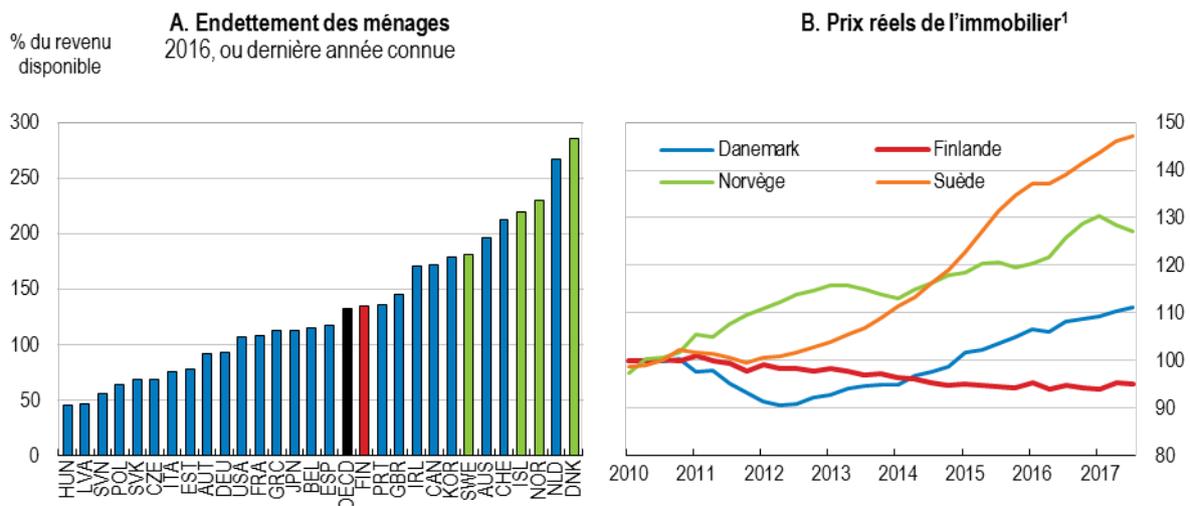
En Finlande, le ratio dette/revenu des ménages est relativement élevé à l'échelle de l'OCDE, mais néanmoins très en deçà du niveau atteint dans les autres pays nordiques (graphique 12, partie A). Cette différence tient en partie à une plus grande prudence des emprunteurs et des institutions financières, notamment s'agissant de l'amortissement des prêts. Les prix des logements ont été relativement stables ces dix dernières années (graphique 12, partie B), bien que les hausses aient été comparativement plus fortes dans la région de Helsinki que dans d'autres endroits du pays. Cela étant, avec l'amélioration des résultats économiques et des taux d'intérêt demeurant bas, la hausse des prix des logements pourrait s'accélérer dans les zones métropolitaines. Aussi est-il impératif d'avoir déjà mis en place l'arsenal macroprudentiel qui convient pour intervenir rapidement en cas de

surchauffe du marché immobilier. Un plafonnement obligatoire des quotités de financement dans l'immobilier à 90 % (et à 95 % pour les primo-accédants à la propriété) est entré en vigueur en 2016. Une pondération des risques d'au minimum 15 % devrait être appliquée aux prêts hypothécaires à partir de 2018. Étant donné que les quotités de financement ont tendance à avoir un effet procyclique, il pourrait être utile de les compléter par un plafonnement du ratio prêt/revenu ou du ratio service de la dette/revenu. Il conviendrait également d'assurer un suivi étroit de l'amortissement des prêts car une augmentation des prêts à remboursement *in fine* pourrait accroître les risques pour les ménages et pour les institutions financières. Enfin, dans un contexte de stagnation des revenus, les ménages finlandais ont de plus en plus recours au crédit à la consommation, y compris auprès de prestataires en ligne à l'étranger et via des plateformes de prêt entre particuliers (Bank of Finland, 2017b). Même si les crédits à la consommation ne représentent que 12 % du total de l'endettement des ménages et si l'essentiel de l'encours est détenu par des établissements de crédit, il convient de surveiller ces nouvelles évolutions sous l'angle à la fois de la stabilité du système financier et d'une protection appropriée des consommateurs. La mise en place d'un registre positif des crédits faciliterait les procédures d'octroi de prêts et le suivi des risques.

Tableau 6. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la stabilité financière

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016, ou prévues
Parmi les instruments macroprudentiels pourraient figurer le plafonnement des quotités de prêts hypothécaires et une augmentation des coefficients de pondération des risques appliqués à ces prêts, afin d'empêcher une évolution éventuellement non viable de la dette des ménages.	Un plafonnement obligatoire des quotités de financement dans l'immobilier à 90 % (et à 95 % pour les primo-accédants à la propriété) est entré en vigueur en 2016. Un coefficient de pondération par les risques d'au minimum 15 % devrait être appliqué aux prêts hypothécaires à partir de 2018.

Graphique 12. L'endettement des ménages est modéré et les prix de l'immobilier sont globalement stables



1. Chiffres corrigés du déflateur de la consommation privée.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données).

Les finances publiques sont sous tension du fait du vieillissement de la population

Le déficit budgétaire s'est replié, de son point haut de 3.2 % du PIB en 2014 à moins de 2 % du PIB en 2016 (graphique 13, partie A), et a sans doute poursuivi sur cette voie en 2017. L'assainissement des finances publiques est passé essentiellement par la maîtrise des dépenses. L'impact positif de la croissance accrue de la production sur les recettes publiques s'est vu partiellement neutralisé par des baisses de prélèvements fiscaux et sociaux, égales à 0.8 % du PIB en 2017. Après avoir augmenté rapidement au cours de la dernière décennie, la dette des administrations publiques se stabilise, mais la dette brute (selon la définition de Maastricht) est à plus de 60 % du PIB (graphique 13, partie B). L'impact global des mesures budgétaires discrétionnaires pour la période 2017-2019

est plutôt modeste (tableau 7). À moins de prendre des mesures pour maîtriser les dépenses liées au vieillissement, ou les compenser par d'autres prélèvements fiscaux ou par la modération des dépenses, la dette repartira à la hausse. La maîtrise des coûts, à l'image de ce qu'a permis la réforme, réussie, de la santé et des services sociaux, pourrait freiner la dette. Par rapport au scénario du *statu quo* (i.e. en l'absence de mesures), celui d'une réduction de moitié du taux de progression des dépenses consacrées à la santé et à l'action sociale déboucherait sur une dette publique proche de 65 % du PIB à l'horizon 2030. Quant à l'accroissement du taux d'emploi, résultant des réformes du marché du travail, il aurait pour effet de réduire davantage encore la dette (graphique 14).

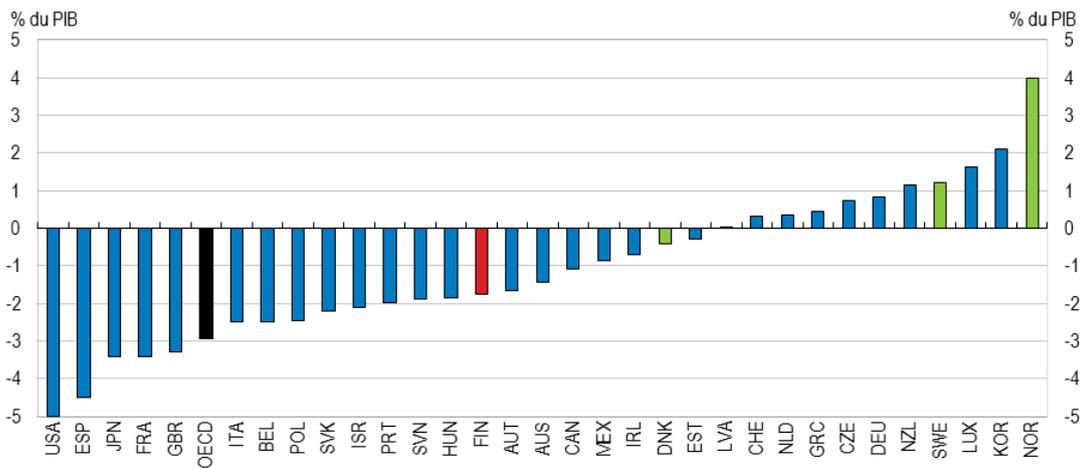
Tableau 7. Impact des mesures budgétaires

Mesure	Impact sur le budget (% du PIB)		
	2017	2018	2019
Abaissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	-0.3	-0.2	0.0
Abaissement des cotisations de sécurité sociale	-0.5	-0.1	0.1
Réduction des dépenses	0.9	0.2	0.2

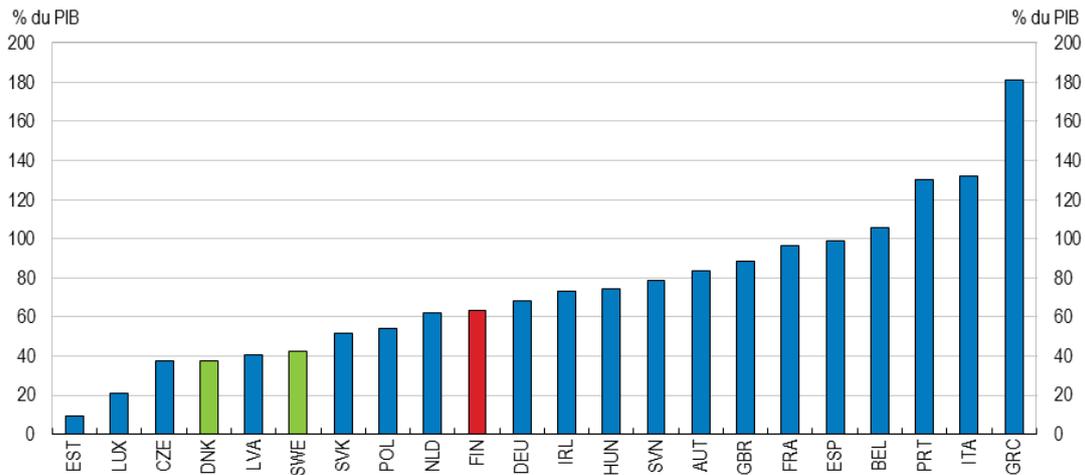
Source : Ministère des Finances.

Graphique 13. Le déficit public persiste mais l'accroissement de la dette est contenu

A. Solde financier des administrations publiques (2016, ou dernière année connue)

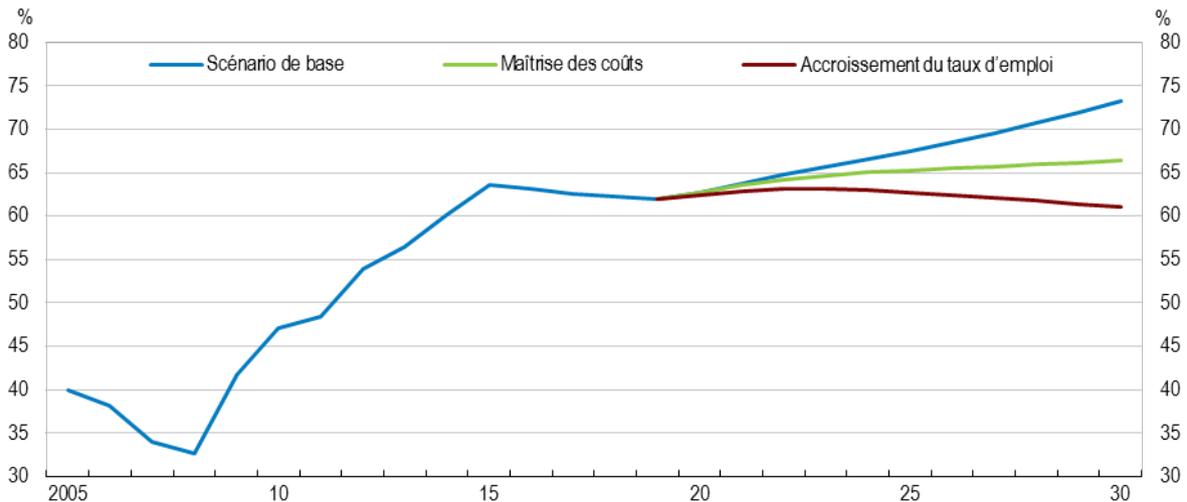


B. Dette brute des administrations publiques



Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données).

Graphique 14. Une réforme du secteur de la santé et une hausse de l'emploi contribueraient à stabiliser la dette



Note : Les projections des *Perspectives économiques* n° 102 sont utilisées jusqu'à l'année 2019. Pour la période ultérieure, l'augmentation des dépenses affectées à la santé et à la dépendance dans le scénario de base repose sur le scénario de pression sur les coûts retenu par de la Maisonneuve et Oliveira Martins (2013) ; quant à l'augmentation des dépenses de retraite, elle est calculée à partir de la publication OCDE (2017c). Dans le scénario de la maîtrise des coûts, l'hypothèse retenue est que les réformes de la prestation des services de santé et des services sociaux permettent de réduire de moitié la progression des dépenses correspondantes. Enfin, dans le scénario de l'accroissement du taux d'emploi, on retient l'hypothèse d'une maîtrise des coûts afférents aux dépenses liées au vieillissement et d'un taux d'accroissement de l'emploi des 15-64 ans, qui passe à 74 % en 2030.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données) ; calculs de l'OCDE.

Tableau 8. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016, ou prévues
Assainir les finances publiques graduellement comme prévu par les autorités en jugulant l'accroissement de la dépense publique.	Le déficit a été ramené à moins de 2 % du PIB en 2016 et les dépenses publiques, corrigées de l'inflation, ont diminué en 2015 et 2016.

Tableau 9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le secteur de la santé

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016, ou prévues
Rationaliser l'organisation des services de santé afin d'établir un meilleur équilibre entre les soins primaires et les soins spécialisés.	Une réforme de la santé, des services sociaux et de l'administration régionale, devant entrer en vigueur au 1 ^{er} janvier 2020, transfèrera la plupart des compétences pour la prestation de ces services des communes aux nouvelles régions autonomes, et permettra ainsi de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une plus grande égalité dans l'accès aux soins et aux services sociaux.
En s'inspirant de l'expérience de certaines communes, séparer les fonctions d'acheteur et de prestataire dans les régions où la taille de la population et la complexité des traitements permettent une concurrence efficace.	Les nouvelles régions autonomes pour la prestation de l'action sociale et des soins de santé pourront avoir recours à des prestataires de services du secteur privé ou du tiers secteur. Le principe de neutralité concurrentielle entre différents prestataires sera mis en avant. Un tableau de bord sera élaboré pour évaluer l'efficacité et la qualité de prestation des services.

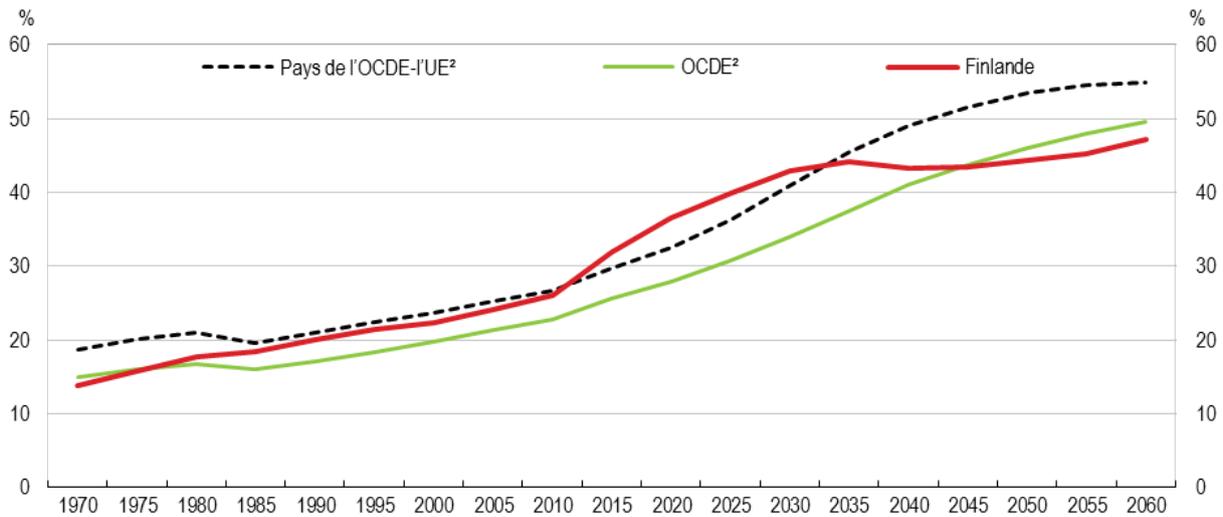
Réformer la fiscalité permettrait de stimuler la croissance

Le modèle finlandais de l'État-providence, qui a favorisé l'instauration d'une croissance inclusive soutenue jusqu'à la crise financière mondiale, est mis à l'épreuve, en particulier en raison du vieillissement de la population, à l'origine d'une intensification des tensions sur les dépenses, appelées à augmenter de plusieurs points de pourcentage du PIB au cours des prochaines décennies, et d'une diminution de la

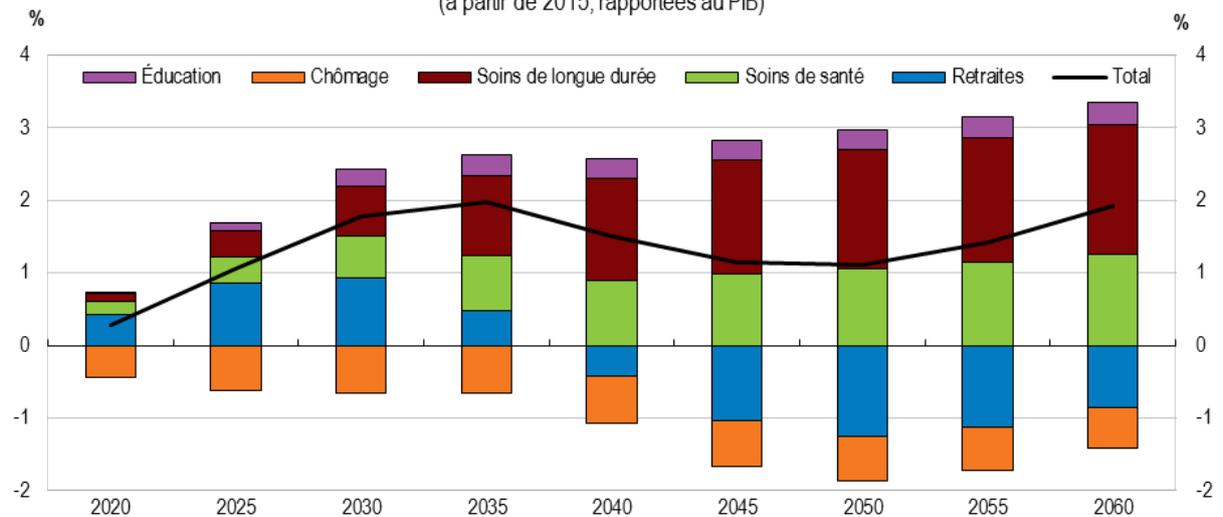
croissance économique potentielle (graphique 15). Parallèlement, la mondialisation accélère la mobilité des bases d'imposition et il devient de fait plus compliqué de financer l'État-providence de façon efficace et équitable. Pour faire face à ces difficultés, il faudra en même temps accroître l'efficacité des services publics, notamment en procédant sur une base régulière à un examen des dépenses, et veiller à ce que le système de prélèvements et de prestations favorise la croissance, la compétitivité et l'emploi tout en préservant sa capacité à endiguer les inégalités de revenu. Relever les taxes environnementales et réduire les subventions préjudiciables à l'environnement permettraient d'encourager l'instauration d'une croissance plus verte. Le chiffre des recettes fiscales, en pourcentage du PIB, est l'un des plus élevés de l'OCDE et il est comparable à ceux d'autres pays nordiques (graphique 16).

Graphique 15. Le vieillissement de la population pèse de plus en plus sur les finances publiques

A. Taux de dépendance¹



**B. Variation des dépenses liées au vieillissement
(à partir de 2015, rapportées au PIB)**

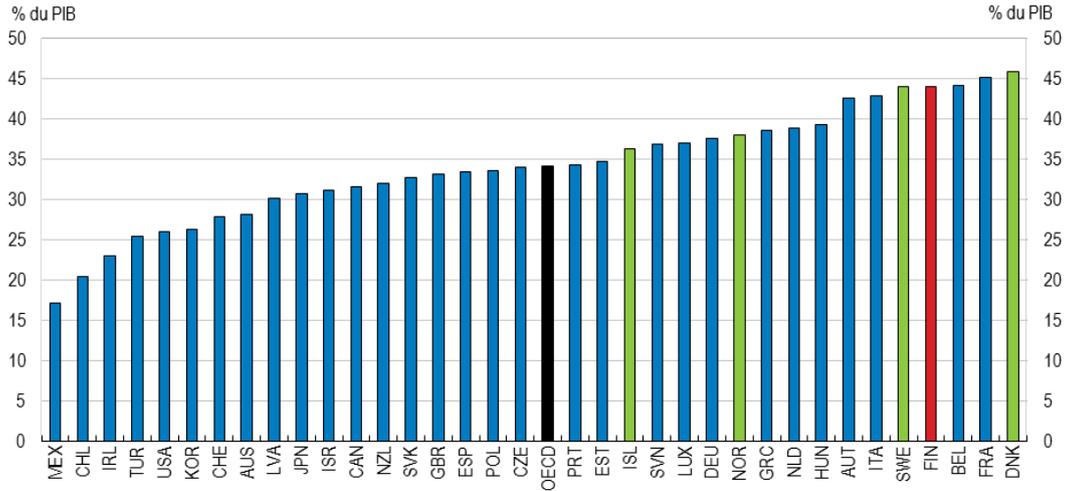


1. Nombre d'habitants âgés de 65 ans et plus pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans.
2. Moyenne pondérée.

Source : Division de la population de l'ONU, Perspectives de la population mondiale : Révision de 2017, calculs de l'OCDE ; et ministère finlandais des Finances.

Graphique 16. La charge fiscale figure parmi les plus pesantes au sein de l'OCDE

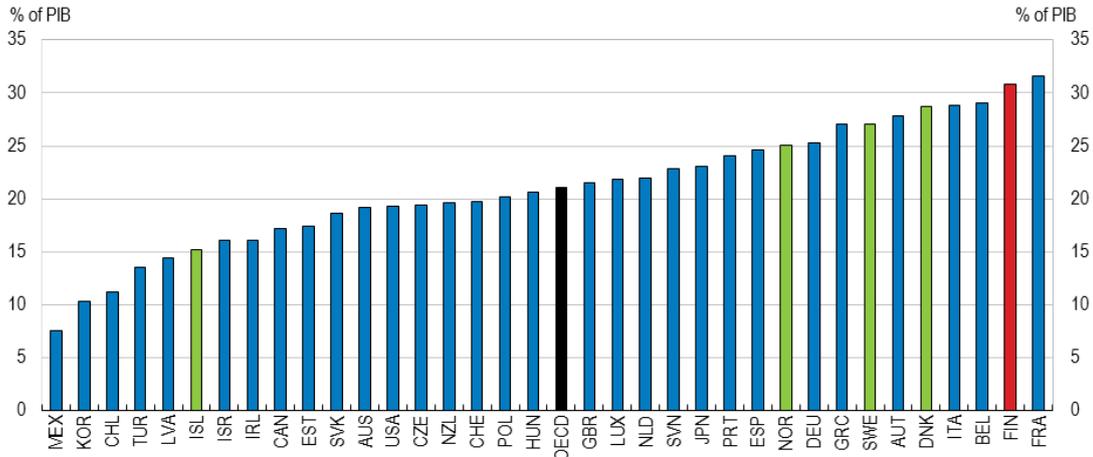
Prélèvements et cotisations de sécurité sociale, 2016 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles



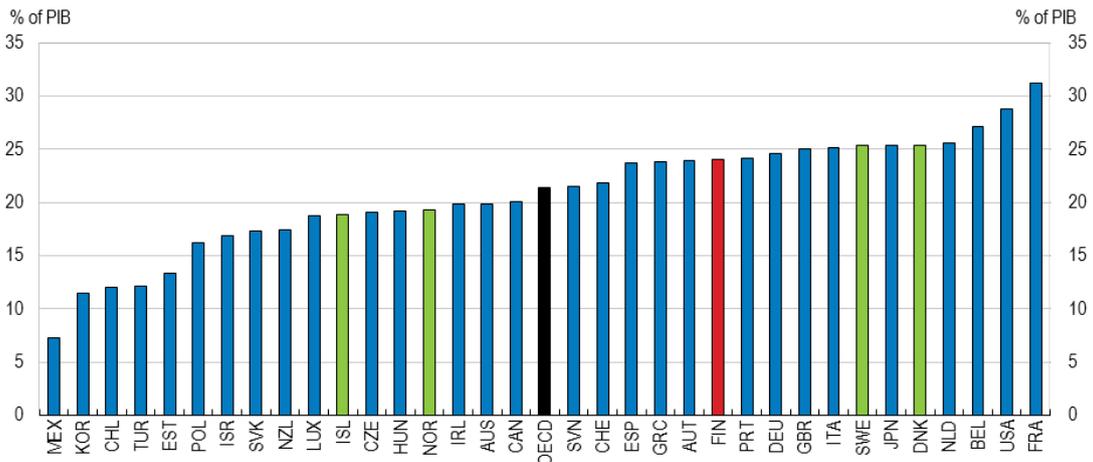
Source : OCDE, Base de données des Statistiques des recettes publiques.

Graphique 17. Les dépenses sociales ne sont pas si élevées par comparaison avec les autres pays lorsqu'on prend en compte les dépenses sociales privées et l'imposition des revenus sous forme de prestations

A. Dépenses sociales publiques, 2016 ou dernière année disponible



B. Dépenses sociales nettes totales, 2013 ou dernière année disponible



Source : OCDE, Base de données sur les dépenses sociales.

La taille de l'administration est la traduction concrète d'une large redistribution des revenus, du fait que les citoyens ont accès à une gamme étendue de services publics et que les dépenses sociales publiques se situent à un niveau élevé (graphique 17, Partie A). Parce que la répartition des tâches entre les secteurs public et privé est très variable selon les pays, on obtient une évaluation plus précise du coût de l'État-providence en se référant aux dépenses sociales nettes totales, qui englobent les dépenses sociales publiques et les dépenses sociales privées (notamment les pensions privées et les prestations d'assurance maladie) et en prenant en compte l'imposition des revenus sous forme de prestations (Adema et al., 2011). D'après cet indicateur, les dépenses sociales ne sont pas si élevées en Finlande par comparaison avec les autres pays, même si elles demeurent au-dessus de la moyenne de l'OCDE (Partie B).

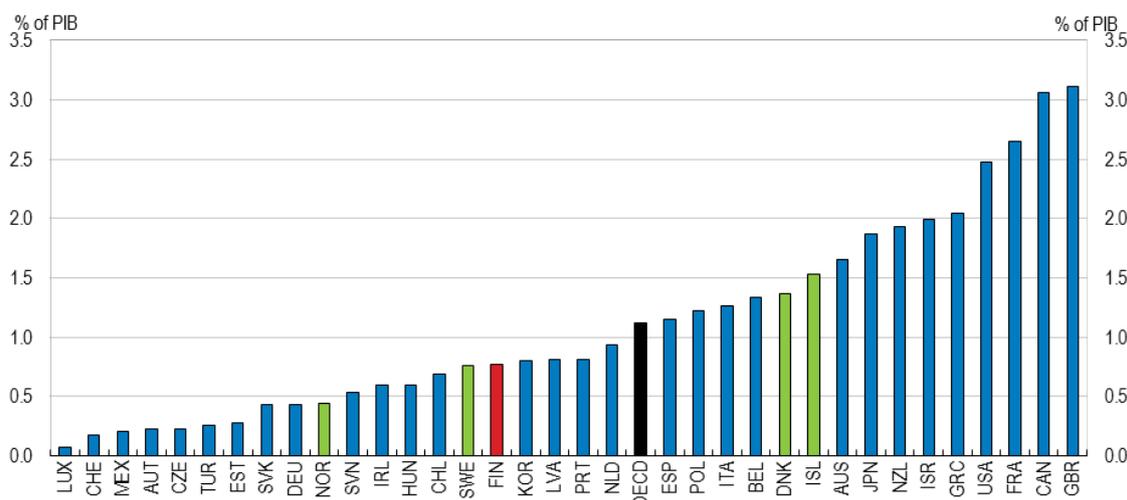
Accroître les impôts fonciers et évoluer vers une fiscalité du logement qui soit neutre au regard du mode d'occupation des logements

Les impôts périodiques sur la propriété immobilière sont généralement considérés comme les moins préjudiciables à la croissance économique (Arnold et al., 2011 ; Johansson, 2016). En outre, réduire le biais fiscal en faveur de l'accession à la propriété et faire en sorte que les impôts fonciers reposent sur des évaluations du patrimoine régulièrement actualisées pourrait réduire la volatilité des prix du logement (Blöchliger et al., 2015a). La Finlande s'est orientée ces dernières années vers une imposition plus juste des propriétaires-occupants et des locataires. En 2014, les valeurs cadastrales des biens immobiliers imposables ont été réévaluées, et une nouvelle campagne d'actualisation de ces valeurs en fonction de l'évolution du marché devrait s'achever au début des années 2020. Les limites inférieure et supérieure de la fourchette à l'intérieur de laquelle les municipalités peuvent fixer le taux de la taxe foncière ont été progressivement relevées. Le montant des intérêts d'emprunts hypothécaires déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est progressivement réduit, comme dans un certain nombre d'autres pays de l'UE tels que les Pays-Bas et l'Espagne.

Les recettes tirées des impôts fonciers demeurent toutefois inférieures à la moyenne de l'OCDE (graphique 18). Les taxes sur le patrimoine immobilier sont également régressives, les municipalités qui enregistrent des revenus moyens élevés appliquant généralement des taux d'imposition plus faibles. De fait, il semble qu'il existe une marge exploitable pour faire en sorte que la part des recettes des administrations

Graphique 18. Les recettes fiscales tirées des impôts périodiques sur la propriété immobilière sont encore relativement faibles

2016 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles



Source : OCDE, Base de données des Statistiques des recettes publiques.

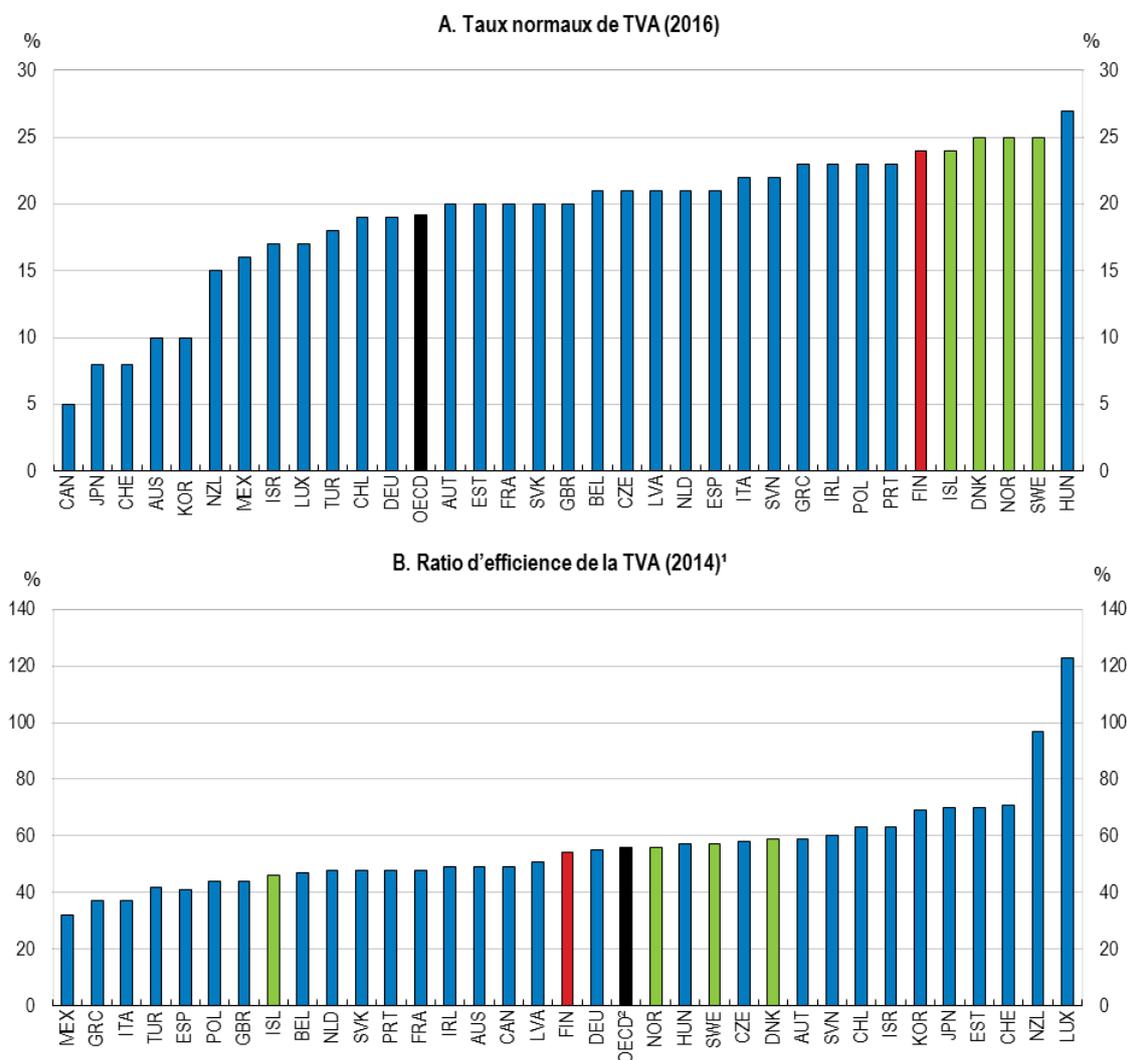
locales provenant de la fiscalité immobilière devienne plus importante et que la fiscalité immobilière soit plus progressive. Accroître les recettes tirées des impôts fonciers est également un moyen d'inciter davantage les

municipalités à affecter davantage de terrains à des projets d'aménagement, et à accélérer les processus d'aménagement du territoire, et d'améliorer la réactivité de l'offre de logement à la demande. Les impôts fonciers sont généralement mal perçus par les contribuables, en particulier parce qu'ils sont très visibles et quelquefois jugés inéquitables parce que sans rapport avec la capacité de les acquitter des redevables. Ils peuvent notamment peser très lourdement sur des ménages riches sur le plan patrimonial, mais pauvres en termes de revenus. Ces difficultés peuvent toutefois être atténuées, et sont parfois atténuées, par des exonérations soumises à conditions de ressources accordées aux ménages à faible revenu, ou par des mesures visant alléger les contraintes de liquidité, notamment des reports d'impôt (Blöchliger, 2015b).

Réduire le champ d'application des taux de TVA réduits

En Finlande, le taux normal de TVA est de 24%, soit l'un des plus élevés de la zone OCDE (graphique 19, partie A), mais un certain nombre de biens et services se voient appliquer des taux plus faibles. Les denrées alimentaires et les services de restauration sont taxés au taux de 14 %. Un taux de 10 % est appliqué à un large éventail d'articles, au nombre desquels les livres, les produits

Graphique 19. Les taux de TVA sont élevés, mais l'efficacité est légèrement inférieure à la moyenne



1. Moyenne de l'OCDE à l'exclusion des États-Unis.

2. Recettes de TVA réellement perçues rapportées aux recettes de TVA potentielles si tous les biens et services étaient imposés au taux normal de TVA.

Source : OCDE (2016), Tendances des impôts sur la consommation 2016, TVA/TPS et droits d'accise : taux, tendances et questions stratégiques, Éditions OCDE, Paris.

pharmaceutiques, les meubles, les services de transport de passagers et certaines activités sportives et culturelles. Le taux d'efficacité de la TVA (à savoir les recettes de TVA réellement perçues rapportées aux recettes de TVA potentielles si tous les biens et services étaient taxés au taux normal de TVA) s'établit à 54 % environ seulement, soit légèrement moins que la moyenne de l'OCDE (graphique 19, partie B). Un certain nombre de pays obtiennent une efficacité supérieure, même si le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande constituent des cas particuliers, en raison du traitement des services financiers et du commerce électronique au regard de la TVA dans le premier cas et du fait que les services publics sont assujettis à la TVA dans le second (OCDE, 2016b).

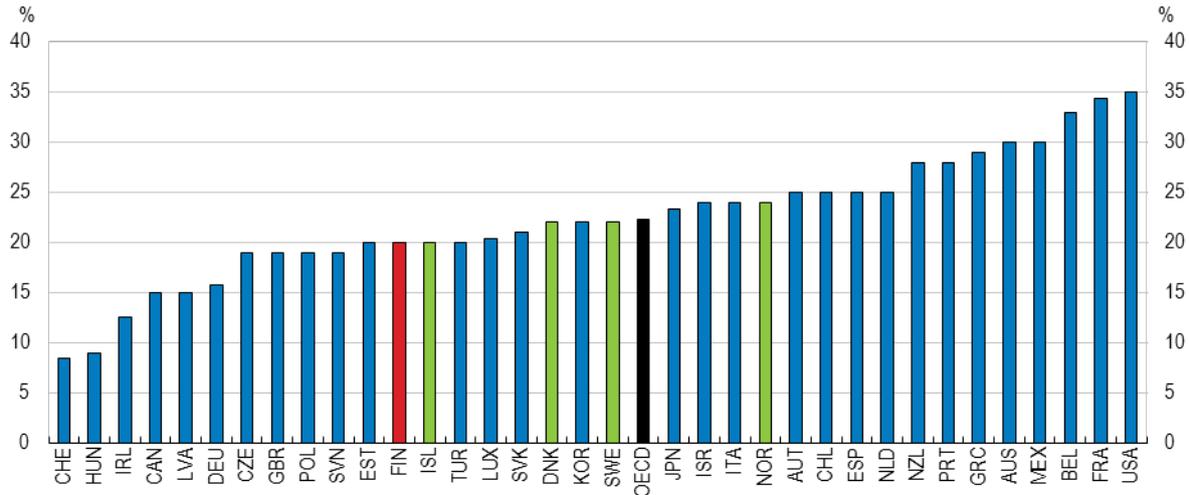
L'efficacité relativement faible de la TVA en Finlande s'explique principalement par les exonérations et les taux réduits qui sont appliqués car le respect de leurs obligations fiscales par les contribuables est satisfaisant dans le pays (Thackray et al., 2015 ; CASE, 2016). Les taux réduits de TVA ont coûté quelque 2 milliards EUR (1 % du PIB) en 2014 et représentent le deuxième poste de dépenses fiscales après les déductions totales au titre des impôts sur le revenu (Conseil de politique économique, 2014). Dans la plupart des cas, les taux réduits sont justifiés par des objectifs sociaux et des objectifs d'équité, qui pourraient généralement être atteints à moindre coût à l'aide d'instruments ciblés, par exemple en soumettant certaines prestations à conditions de ressources. Autre argument souvent utilisé pour légitimer les taux réduits de TVA, le soutien à des activités économiques à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier dans le cas de la restauration. Cependant, l'expérience prouve, en Finlande comme ailleurs, que l'impact des taux réduits est limité (Harju and Kosonen, 2013 ; NIER, 2015 ; Conseil des Prélèvements Obligatoires, 2015). De plus, l'existence de plusieurs taux de TVA est source de coûts administratifs et de coûts de mise en conformité qui invitent à revoir à la baisse le nombre de biens et de services assujettis à des taux réduits. Une autre solution consisterait à taxer à 14 % tous les produits soumis à des taux réduits, plutôt que d'appliquer ce taux à quelques produits seulement en taxant les autres à 10%. De telles réformes auraient probablement des conséquences sur la distribution des revenus qui seraient préjudiciables aux ménages à faible revenu, mais pourraient aisément être compensées par un léger abaissement des impôts auxquels ceux-ci sont assujettis.

La coopération internationale doit permettre d'éviter un nivellement par le bas de l'imposition des entreprises

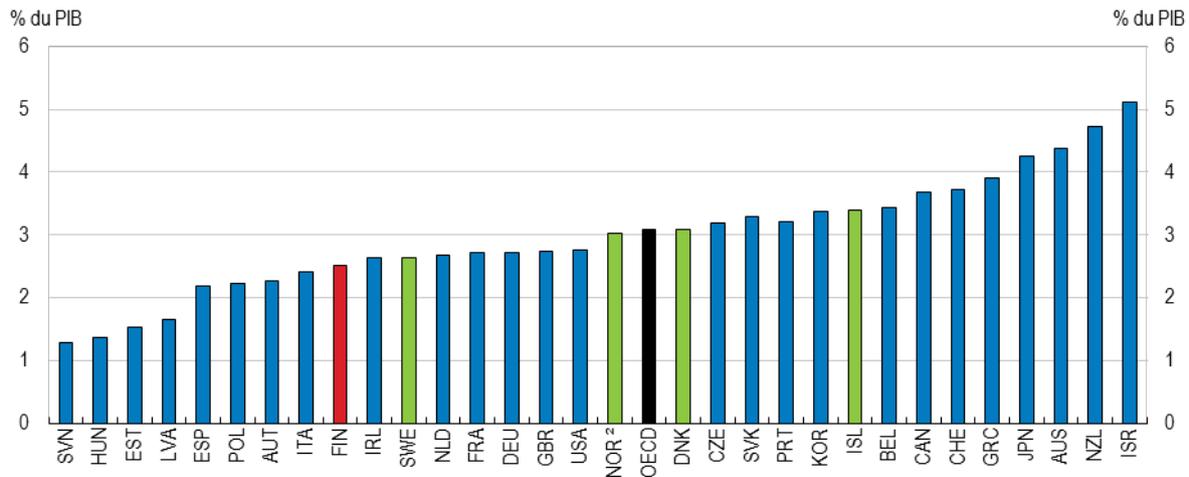
Les entreprises sont imposées de manière relativement similaire dans les différents pays nordiques et modérée par comparaison avec la zone OCDE, et le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés appliqué en Finlande est compétitif (graphique 20). Il est primordial pour les petites économies de conserver une fiscalité compétitive pour pouvoir attirer des investissements ou maintenir une activité dans le pays même si d'autres facteurs comme la proximité des marchés, la qualité des infrastructures, les qualifications de la main-d'œuvre et l'interdépendance des activités à l'intérieur des chaînes de valeur comptent au moins autant dans les décisions en matière de localisation (Ketokivi et al., 2017). On observe une corrélation entre des taux marginaux d'imposition des sociétés élevés et une production à long terme sensiblement plus faible (Akgun et al., 2017). Les pays nordiques ont abaissé notablement les taux d'imposition des bénéfices des sociétés au fil des années (graphique 21, partie A). Les recettes tirées de l'imposition des entreprises ont pourtant jusqu'ici relativement bien résisté (graphique 21, partie B). Le Danemark, l'Estonie, la Norvège et la Suède envisagent d'alléger encore l'imposition des entreprises de plusieurs manières au cours des années à venir. De façon plus générale, la tendance globale est à un abaissement des taux d'imposition des bénéfices des entreprises, 15 pays de l'OCDE ayant mis en œuvre ou annoncé depuis 2016 des réductions du taux de l'impôt sur les sociétés (OECD, 2017d).

Graphique 20. Le taux de l'impôt sur les sociétés et les recettes correspondantes sont faibles

A. Taux de l'impôt sur les sociétés (2017)



B. Recettes tirées de l'impôt sur les sociétés (2012-2016)¹

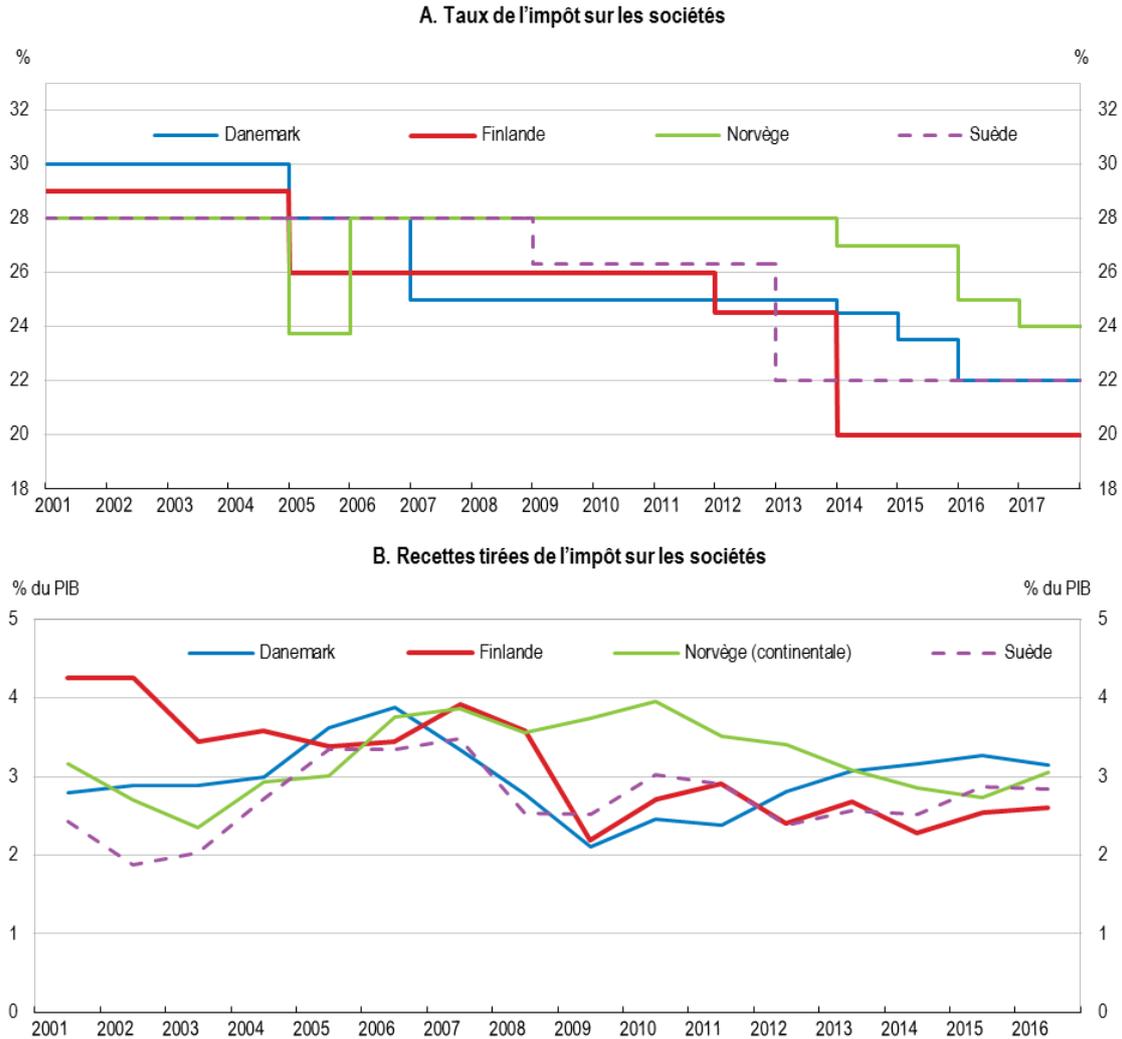


1. Norvège continentale.
2. Moyenne sur cinq ans pour tenir compte de la variabilité des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés.

Source : OCDE, Base de données sur la fiscalité.

La Finlande, à l'instar de 70 autres juridictions, a signé en juin 2017 l'Instrument multilatéral élaboré dans le cadre du Projet du G20 et de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). L'Instrument multilatéral autorise la Finlande à transposer directement dans son réseau de conventions fiscales existantes les recommandations issues du Projet BEPS ; il vient donc renforcer l'arsenal anti-évasion qui existe déjà dans la législation fiscale finlandaise et recouvre des règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées, destinées à limiter l'évasion fiscale reposant sur l'utilisation de filiales situées dans des juridictions à faible fiscalité, des règles en matière de prix de transfert conformes aux Principes de l'OCDE, et des limitations à la déductibilité des intérêts visant à prévenir les transferts de bénéfices opérés grâce au financement par l'emprunt. On estime que les restrictions à la déductibilité des intérêts à l'intérieur d'une entreprise adoptées en 2014 ont permis de réduire les charges financières des entreprises multinationales finlandaises de 25 % à 30 %, sans effets notables sur d'autres indicateurs de transfert des bénéfices ou sur la production réelle (Harju et al., 2017).

Graphique 21. Les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés ont jusqu'à présent relativement bien résisté malgré les fortes réductions des taux d'imposition



Source : OCDE, Base de données sur la fiscalité.

Tableau 10. Recommandations antérieures en matière de réforme fiscale

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016, ou prévues
Alléger encore la fiscalité du travail et relever le barème des impôts périodiques sur la propriété immobilière des personnes physiques et des impôts indirects.	Les impôts sur le revenu et les cotisations sociales ont été réduits. Les droits d'accise et les taux des impôts fonciers ont été relevés.
Supprimer progressivement la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires.	La déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires est réduite peu à peu.
Améliorer l'efficacité de la TVA en supprimant les taux réduits.	Aucune mesure prise.

Il faut renforcer les incitations au travail tout en conservant une solide protection sociale

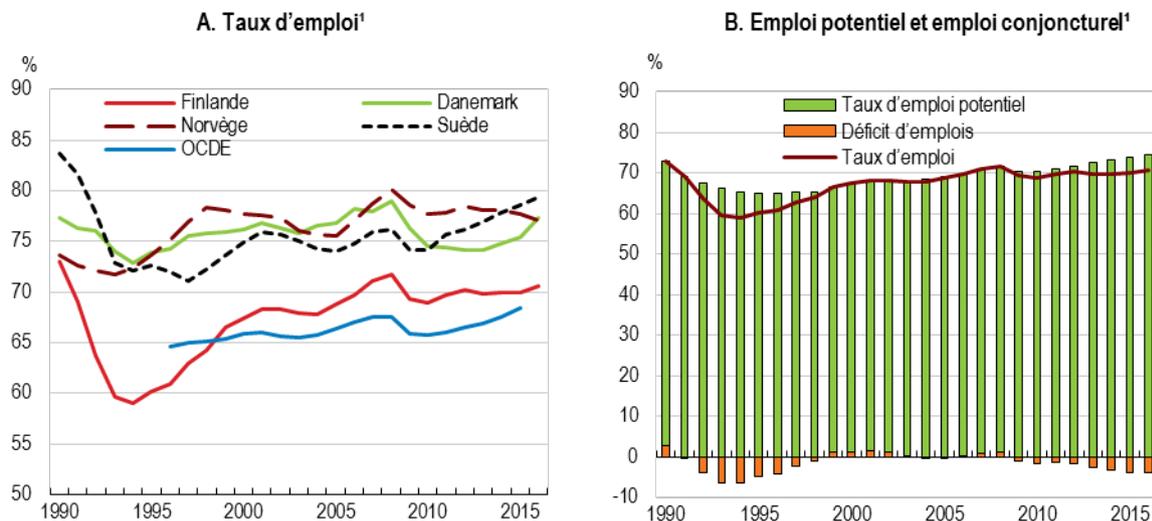
L'emploi se porte moins bien en Finlande que dans les autres pays nordiques, alors même que les niveaux de compétence y sont plus élevés en dépit de résultats au PISA en légère baisse depuis quelques années. Les facteurs conjoncturels ne sont pas étrangers à la situation au regard des nombreuses pertes d'emplois enregistrées suite à la Grande Récession (graphique 22). Grâce à la reprise économique qui s'est amorcée, le gouvernement a de meilleures chances de parvenir au taux d'emploi de 72 % qu'il compte atteindre d'ici 2019, mais la partie n'est pas encore gagnée pour autant. La Finlande doit qui plus est

augmenter encore le nombre d'actifs occupés pour contrer les effets du vieillissement démographique, améliorer ses finances publiques et apporter plus de bien-être à sa population. Elle dispose du reste d'un potentiel de croissance considérable, avec des niveaux d'emploi inférieurs à la moyenne des pays nordiques quelle que soit la tranche d'âge. Dans toutes les tranches d'âge, les hommes sont moins susceptibles d'avoir un emploi que dans les autres pays nordiques, mais cela est encore plus vrai pour les plus âgés. Les femmes en âge de procréer sont beaucoup moins susceptibles d'avoir un emploi qu'en Suède ou en Norvège, malgré l'imposition individuelle des revenus et la générosité des congés parentaux et des dispositifs de garde d'enfants dans les trois pays (graphique 23 ; *OECD Economic Survey of Finland*, 2016 ; Economic Policy Council, 2017).

Plusieurs recommandations figurant dans l'Étude économique 2016 de la Finlande et visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail, notamment en ce qui concerne l'éducation, les politiques d'activation, la législation sur la protection de l'emploi et les négociations salariales, ont été depuis prises en compte par les autorités et les partenaires sociaux. Des mesures importantes ont aussi été prises pour améliorer les incitations au travail en direction des chômeurs.

Toutefois, il faut faire davantage. Il est probable que les systèmes complexes s'articulant autour du modèle traditionnel employeur-salarié seront de plus en plus remis en question dans le contexte des mutations rapides du monde du travail, et les incitations au travail peuvent encore être très faibles pour de nombreuses personnes du fait de l'interaction entre différents prélèvements et prestations. De ce fait, il est possible que le travail ne soit pas toujours l'option la plus intéressante, et les contre-incitations peuvent être renforcées par d'autres éléments à prendre en compte comme les dépenses liées au travail, les revenus du conjoint, le nombre et l'âge des enfants, les écarts régionaux au niveau du prix des logements et les préférences individuelles. Les scénarios de réforme des prestations présentés ci-après sont utilisés pour faire apparaître les faiblesses du système actuel et montrer comment l'orientation générale d'une réforme affecte les incitations, l'inclusivité et l'accessibilité, le trilemme au cœur des politiques d'assurance sociale et de redistribution auquel sont les confrontés les responsables de l'action publique. Ces analyses, de même que d'autres travaux similaires, peuvent servir à formuler une vision de la protection sociale en Finlande et à imprimer une orientation claire à la réforme des prestations. Cela étant, la remise à plat d'un dispositif peut s'accompagner de coûts importants. La mise en œuvre devra donc intervenir par étapes, en fonction du système et du contexte institutionnel en place, et les principaux modules techniques devront être complètement opérationnels et avoir été soigneusement testée avant d'être déployés à grande échelle.

Graphique 22. Le marché du travail a été durement frappé par les crises

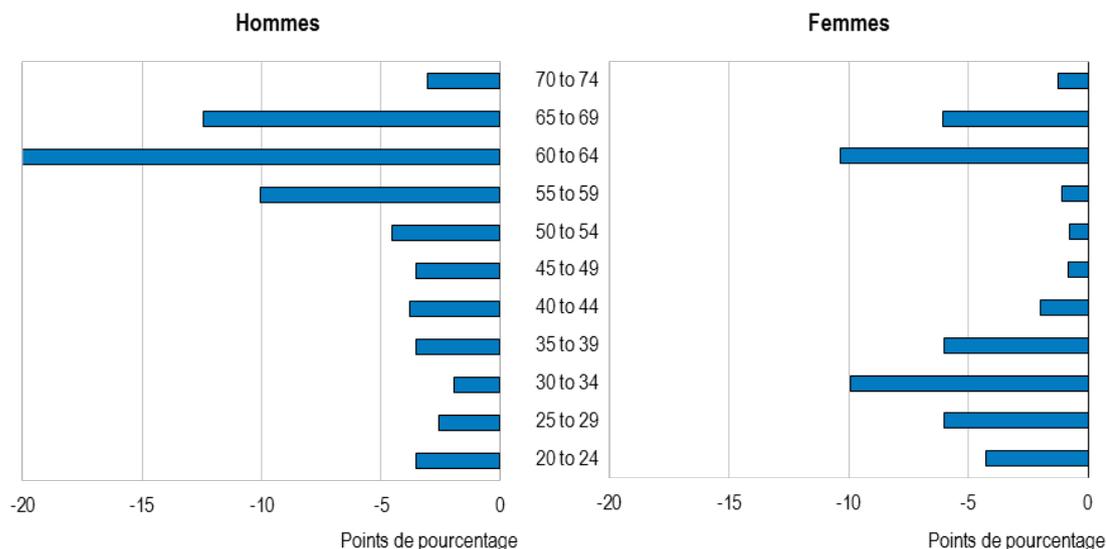


1. Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans.

Source : OCDE, Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE* et Statistiques de la population active.

Graphique 23. Les taux d'emploi sont faibles par rapport à ceux observés dans les autres pays nordiques, quels que soient le sexe ou la tranche d'âge

Écart de taux d'emploi par rapport aux pays nordiques (2016)¹



1. Écart de taux d'emploi entre la Finlande et la moyenne des autres pays nordiques (Danemark, Norvège et Suède) par sexe et tranche d'âge.

Source : OCDE, Base de données des Statistiques de la population active.

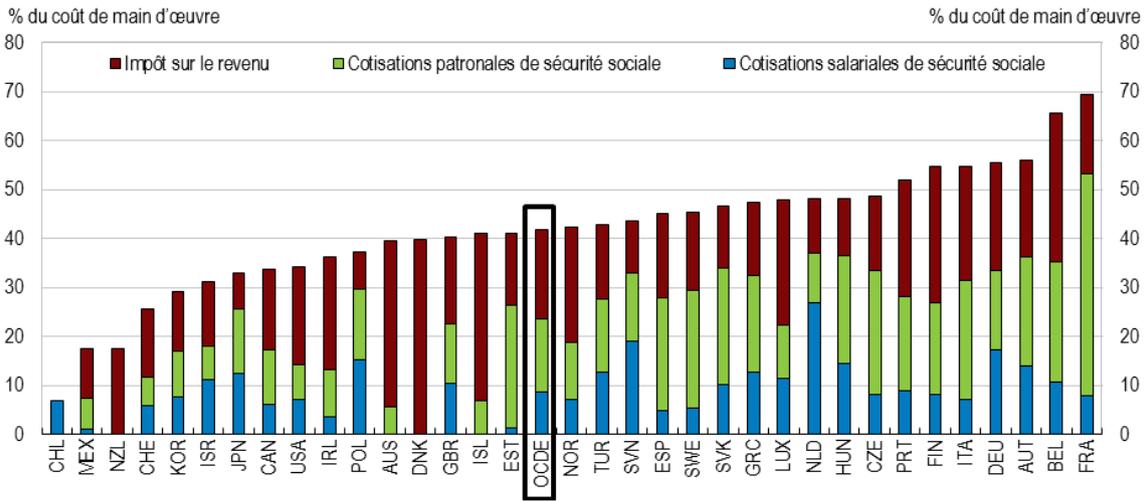
Effets pervers des incitations et pièges liés aux pesanteurs administratives dans le système actuel

Le coin fiscal en Finlande est l'un des plus élevés de l'OCDE, même s'il est possible qu'il soit sous-estimé dans certains pays où certaines cotisations sociales obligatoires ne sont pas prises en compte (graphique 24). D'après des estimations établies récemment par cette dernière (Égert and Gal, 2017), ramener son coin fiscal au niveau de la moyenne de la zone (avec un solde budgétaire des administrations publiques constant) ferait croître son PIB par habitant de plus de 2.5 % sur 10 ans. Le gain à 10 ans serait de 1.8 % si le pays s'alignait sur la Suède. Le coin fiscal entre en interaction avec une mosaïque de prestations destinées à la population d'âge actif introduites au fil des ans pour répondre à différents besoins ou parer à diverses situations. La conjonction de ces dispositifs avec le coût de la garde d'enfants et l'impôt sur le revenu continue d'avoir de multiples effets contre-incitatifs dans les pays de l'OCDE. Les taux d'imposition effectifs moyens y excèdent parfois 100 %, c'est le cas en Finlande, et assez souvent 80 %, ce qui n'est pas non plus pour inciter au travail (graphique 25).

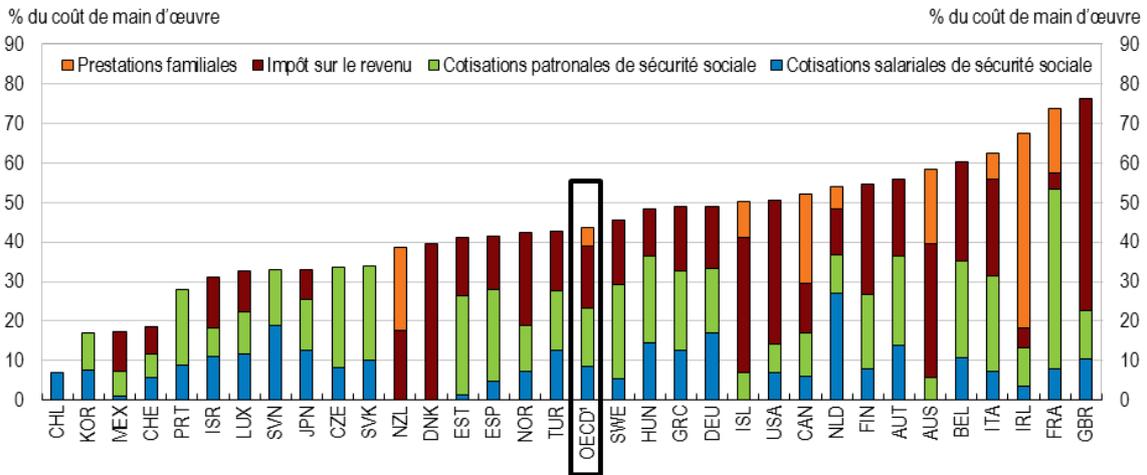
Graphique 24. Le coin fiscal sur le travail demeure élevé

2016

A. Célibataire sans enfants, percevant 67 % du salaire moyen



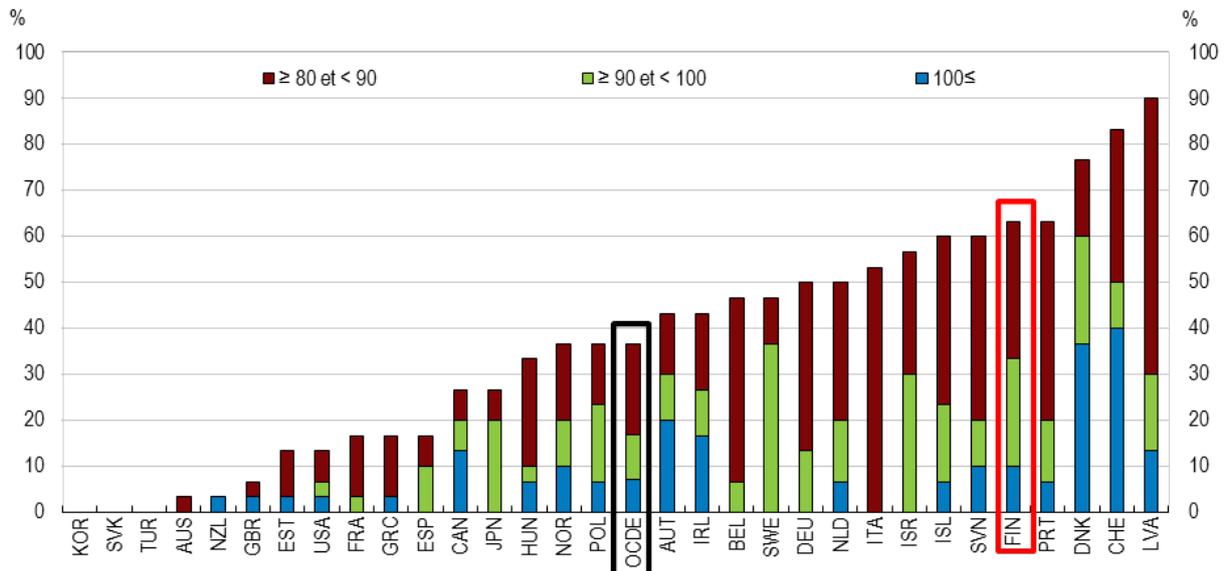
B. Couple marié, monoactif, avec deux enfants, percevant 67 % du salaire moyen



1. Hors Pologne.

Source : Base de données fiscales de l'OCDE.

Graphique 25. Le travail ne paie pas toujours
Incidence des pièges du chômage¹



1. Incidence d'un taux d'imposition effectif moyen compris dans la gamme indiquée sur les individus qui reprennent un emploi à temps plein durant la phase initiale de chômage. Tous les individus du modèle sont, d'une manière ou d'une autre, pris au piège de l'inactivité si la valeur de l'indice est égale à 100, aucun si elle est nulle. Les prestations d'assurance-chômage et les compléments soumis à conditions de ressources sont pris en compte. Les taux d'imposition effectifs moyens sont modélisés pour six types de ménages (célibataire, parent isolé, couple monoactif sans enfant, couple monoactif avec deux enfants, couple biactif sans enfants et couple biactif avec deux enfants) et cinq niveaux de revenu : 33, 50, 67, 100 et 150 % du salaire moyen national. Pour les ménages avec enfants, il est supposé que ces enfants, au nombre de deux, sont âgés de quatre et six ans.

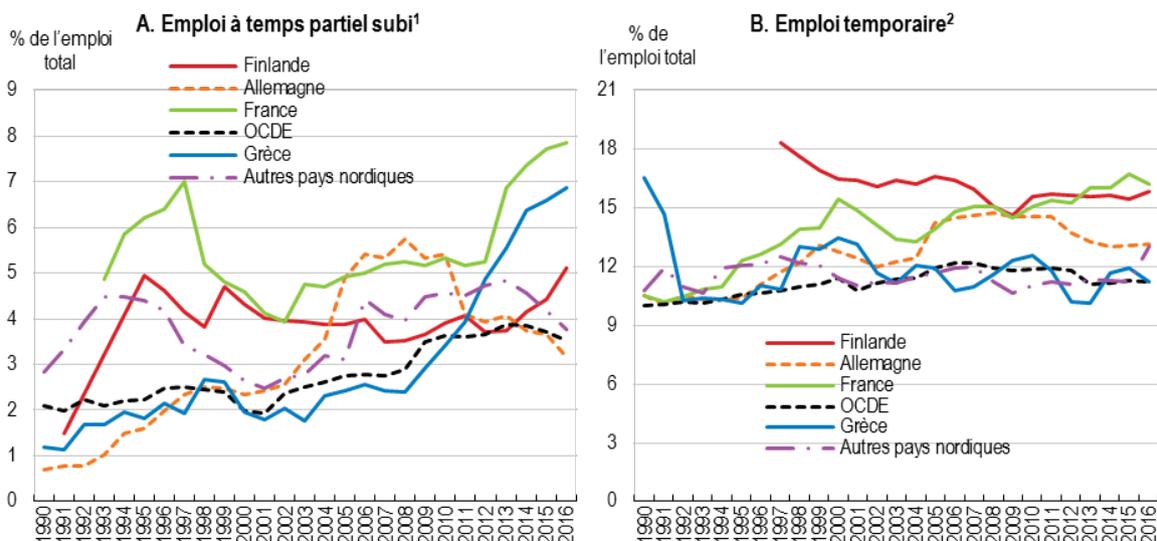
Source : Simulations réalisées à l'aide du modèle impôts-prestations de l'OCDE, dans Pareliussen et al. (2018a).

La Finlande ne fait pas exception à la règle puisque les allocations de chômage, cumulées aux allocations de logement et aux prestations d'aide sociale, y ont un effet dissuasif marqué, encore accentué par l'impôt sur le revenu. L'allocation de garde d'enfant à domicile et la grille tarifaire applicable aux services de garde, assimilables à un impôt supplémentaire sur le revenu, font qu'il est d'autant moins intéressant pour les parents de se priver d'aide sociale en reprenant un emploi. Les « pièges liés à l'administration », dont la présence est observée lorsque la complexité des régimes de prestations ajoutée aux procédures administratives laisse craindre, à tort ou à raison, une perte de droits ou un retard de versement, sont eux aussi de nature à tenir éloignés du marché du travail des allocataires finlandais peu portés à prendre des risques et souvent en délicatesse financière (Pareliussen et al., 2018).

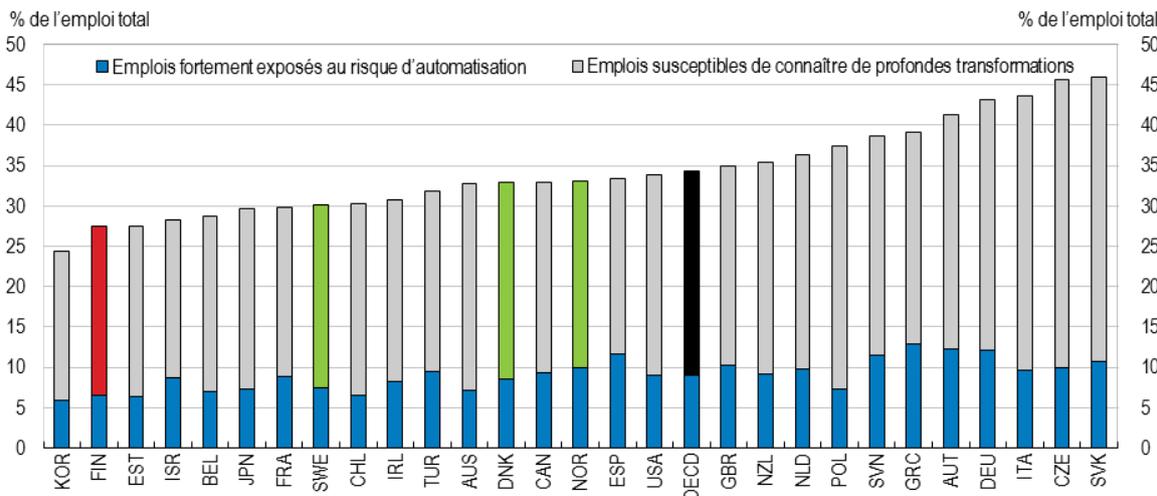
La protection sociale doit être adaptée au monde du travail de demain

Le numérique, l'automatisation et la mondialisation ont profondément modifié la vie professionnelle en l'espace de quelques décennies et continueront de le faire dans l'avenir (graphique 26). Les cas de sous-qualification et de sous-compétence, en Finlande, se rencontrent principalement chez les travailleurs âgés, ce qui pourrait plaider en faveur d'un renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie, quand bien même la participation aux activités de formation pour adultes est l'une des plus élevées de l'OCDE (OECD, 2017e). Les jeunes générations, *a contrario*, ont plutôt tendance à être surqualifiées et surcompétentes (Pareliussen, 2016). S'adapter au monde du travail de demain et traiter, autant que faire se peut, les travailleurs indépendants sur un pied d'égalité avec les travailleurs réguliers est un défi taille pour les systèmes de protection sociale des pays de l'OCDE, mais non un défi insurmontable. La technologie peut les aider à le relever. Les possibilités ouvertes par le travail indépendant et l'économie des plateformes devraient être accueillies favorablement par les services publics de l'emploi, et l'automatisation du versement des prestations peut être facilitée par l'utilisation en parallèle d'une base de données en temps réel sur les revenus, ce que la Finlande prévoit de faire à partir de 2020 (OECD, 2016c ; OECD, 2017f).

Graphique 26. Le monde du travail change



C. Le risque d'automatisation dans les pays de l'OCDE³



1. Un emploi à temps partiel est considéré comme subi lorsqu'il est exercé à défaut d'emploi à temps plein.
2. L'emploi temporaire recouvre tous les ouvriers et employés au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée.
3. Un emploi est fortement exposé au risque d'automatisation lorsque la probabilité qu'il soit automatisé est de 70 % au moins. Il est susceptible de connaître des transformations profondes lorsque la probabilité qu'il soit automatisé est estimée entre 50 % et 70 %. Pour plus de précisions, voir *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*.

Source : Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active ; et *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris.

Trouver un cap pour la réforme du système de prestations

Deux scénarios de réforme ont été établis pour étudier comment la nature du système de prestations agit sur les arbitrages à opérer entre incitations, inclusivité et faisabilité budgétaire. Dans un premier scénario, dit du revenu de base, une prestation forfaitaire est introduite en remplacement de plusieurs des prestations existantes et son financement est assuré par un accroissement de l'impôt sur le revenu de près de 30 %, ou 4 % environ du PIB. Ce dispositif assure une protection élémentaire à tous, ce qui revient à simplifier le système de prestations et à rendre sa couverture universelle. Le second scénario, inspiré du dispositif de prestation universelle (*universal credit*) mis en place au Royaume-Uni mais adapté au contexte finlandais, prévoit une harmonisation des règles de dégressivité s'appliquant aux actuelles prestations destinées à la population d'âge actif qui seraient réunies en une seule, avec un taux de dégressivité unique en fonction du

revenu net. À cela s'ajoute que la garde d'enfant en structures publiques est dissociée de l'allocation de garde à domicile et que la grille tarifaire est modifiée (Pareliussen et al., 2018a).

Il est permis de penser que les deux scénarios peuvent l'un comme l'autre être mis en œuvre sans augmenter les dépenses fiscales nettes, même si l'introduction du revenu de base suppose d'alourdir sensiblement l'impôt sur le revenu. Tous deux permettent de remédier à certains dysfonctionnements graves du système actuel en ce qui concerne les incitations à travailler (tableau 11). Néanmoins, un scénario sans incidence sur les recettes avec un revenu de base d'un montant comparable à celui offert dans le cadre de l'expérimentation en cours (encadré 3) impliquerait une redistribution substantielle, puisque le revenu de base des couples est plus élevé que celui des célibataires alors que dans le système actuel les prestations sont versées en fonction de critères spécifiques, l'assurance-chômage est abolie, le nombre des ayants droit augmente et la fiscalité évolue. Dans l'ensemble, le scénario du revenu de base accroît le coefficient

Table 11. La réforme pourrait réduire les taux d'imposition effectifs moyens

A. Taux d'imposition d'une personne ayant droit à l'assurance-chômage¹

Situation personnelle	Reprise d'un travail à temps plein avec 100 % de la rémunération antérieure			Reprise d'un travail à temps plein avec 80 % de la rémunération antérieure		
	Système actuel	Revenu de base	Prestation universelle	Système actuel	Revenu de base	Prestation universelle
Célibataire	79.1	72.0	73.4	89.4	78.3	72.2
Parent isolé	97.7	86.2	73.4	99.5	91.4	72.2
Apporteur de revenu unique d'un couple sans enfants	86.5	68.2	73.4	90.3	73.6	72.2
Apporteur de revenu unique d'un couple avec enfants	88.3	74.4	73.4	93.8	81.3	72.2
Second apporteur de revenu d'un couple sans enfants	74.6	43.9	64.8	83.7	43.2	71.5
Second apporteur de revenu d'un couple avec enfants	102.0	66.1	73.4	118.0	71.0	72.2

B. Taux d'imposition d'une personne n'ayant droit qu'aux prestations d'aide sociale et à une allocation logement²

Type de ménage	Temps partiel			Temps plein		
	Système actuel	Revenu de base	Prestation universelle	Système actuel	Revenu de base	Prestation universelle
Célibataire	87.6	87.9	69.1	72.0	72.0	72.0
Parent isolé	67.6	92.5	69.1	77.1	86.2	73.4
Apporteur de revenu unique d'un couple sans enfants	87.6	87.9	69.1	86.5	68.2	73.4
Apporteur de revenu unique d'un couple avec enfants	87.6	87.9	69.1	80.6	74.4	73.4
Second apporteur de revenu d'un couple sans enfants	11.6	41.9	11.6	24.0	43.9	24.0
Second apporteur de revenu d'un couple avec enfants	89.4	86.3	56.0	66.6	66.1	46.3

1. La rémunération antérieure est égale à 67 % du salaire moyen national. Les prestations soumises à conditions de ressources sont admises à titre de compléments de revenu. Pour les ménages avec enfants, il est supposé que ces enfants, au nombre de deux, sont âgés de deux et cinq ans. La personne considérée retrouve un emploi durant la phase initiale de chômage. Cela implique, avec le système actuel et dans le scénario de la prestation universelle, que les individus perçoivent une prestation liée au revenu majorée, d'où des taux d'imposition effectifs moyens légèrement plus élevés qu'en l'absence de cette prestation. Voir Pareliussen et al. (2018a) pour un exposé détaillé et une étude comparative des incitations offertes avec et sans prestation majorée.

2. Le salaire horaire est égal à 67 % du salaire moyen national. Pour les ménages avec enfants, il est supposé que ces enfants, au nombre de deux, sont âgés de deux et cinq ans.

Source : Simulations réalisées à l'aide du modèle impôts-prestations de l'OCDE, dans Pareliussen et al. (2018a).

de Gini de 0.4 point de pourcentage environ. Le taux de pauvreté passe de 11.4 % à 14.1 % et sur les 150 000 personnes supplémentaires qui se retrouvent en-dessous du seuil de pauvreté, 30 000 sont des enfants et 50 000 de jeunes retraités. Avec le scénario de la prestation universelle, en revanche, le coefficient de Gini perd 0.9 point de pourcentage tandis que 90 000 personnes sortent de la pauvreté, dont le taux recule de 1.7 point pour s'établir à 9.7 % (graphique 27). Le système devient moins complexe et les incitations à travailler gagnent systématiquement en efficacité à l'égard de diverses situations personnelles. Il convient également de noter que ces résultats dépendent des hypothèses retenues pour la construction des scénarios. Le revenu de base par exemple est conçu comme une prestation uniforme pour tous, comme on l'entend généralement. D'autres types de prestations forfaitaires, ciblées davantage sur les personnes dans le besoin, donneraient probablement de meilleurs résultats du point de vue des inégalités.

Encadré 3. L'expérimentation du revenu de base en Finlande

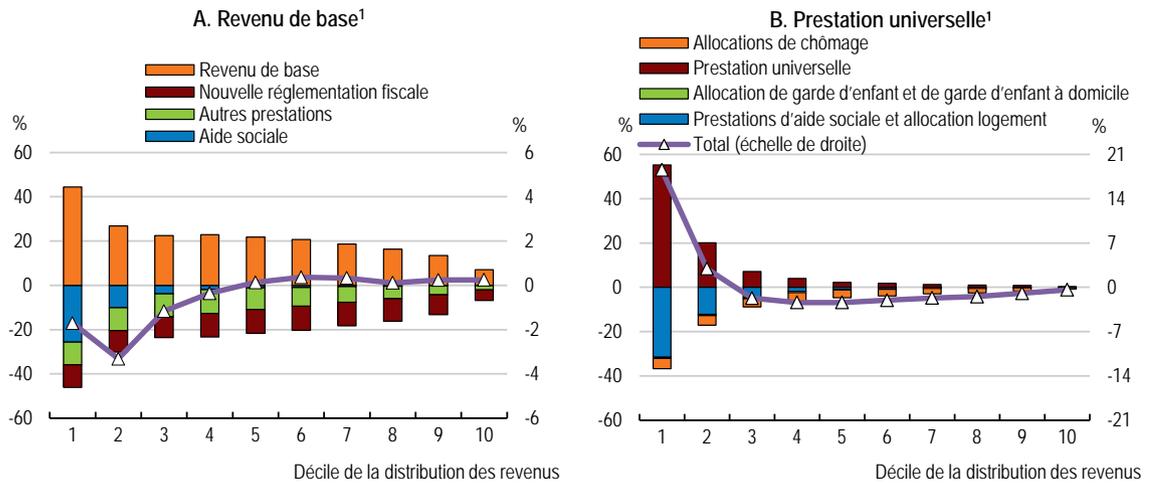
Le revenu de base est une prestation uniforme distribuée à tous, sans considération des revenus d'activité ou de la situation personnelle des individus. Le concept n'est pas nouveau, d'ailleurs la plupart des pays de l'OCDE accordent déjà des transferts inconditionnels à certains groupes, sous forme, par exemple, d'allocations familiales ou de minimums vieillesse. Il fait cependant l'objet d'un regain d'intérêt depuis peu car on y a vu un moyen d'adapter le système de prestations aux problèmes rencontrés par la protection sociale traditionnelle, du fait notamment de l'essor de l'emploi atypique et des destructions d'emplois que l'automatisation laisse craindre, à travers l'élargissement de sa couverture, la simplification de son fonctionnement et l'amélioration des incitations à travailler.

Un débat très animé dans les milieux universitaires et politiques a conduit la Finlande à décider de mettre à l'essai le revenu de base pendant deux ans à partir de janvier 2017. L'expérimentation concerne 2 000 bénéficiaires de l'assurance-chômage, qui voient leur allocation de 560 EUR mensuels (avant impôt) convertie en transfert inconditionnel en ce sens qu'elle n'est plus dégressive en ce qui les concerne, ni assortie d'une obligation d'accompagnement et de recherche d'emploi.

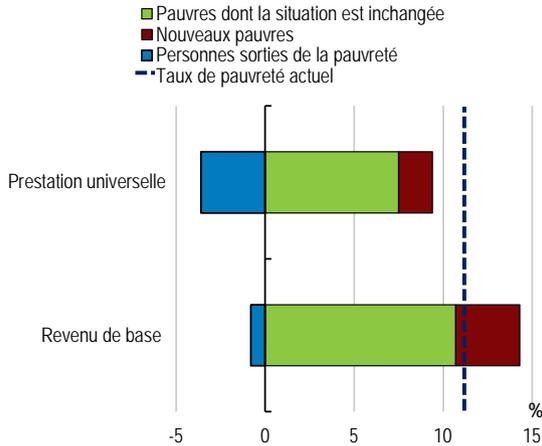
Dans le cadre de l'expérimentation, l'impôt sur le revenu et les autres prestations demeurent inchangés de sorte qu'aucun des participants ne soit pénalisé par rapport au système en place. Il serait trop coûteux de faire de même à l'échelle nationale : si les montants dépensés aujourd'hui au titre de l'ensemble des prestations destinées à la population d'âge actif étaient distribués à parts égales à toute la population, l'allocation reçue par chacun ne représenterait que 13 % du revenu médian, ou 26 % du seuil de pauvreté relative. Financer un revenu de base digne de ce nom exigerait par conséquent d'accroître considérablement les recettes fiscales, or un alourdissement de l'impôt sur le revenu annulerait, au moins en partie, tout progrès sur le plan des incitations au travail.

Source : OECD, 2017a.

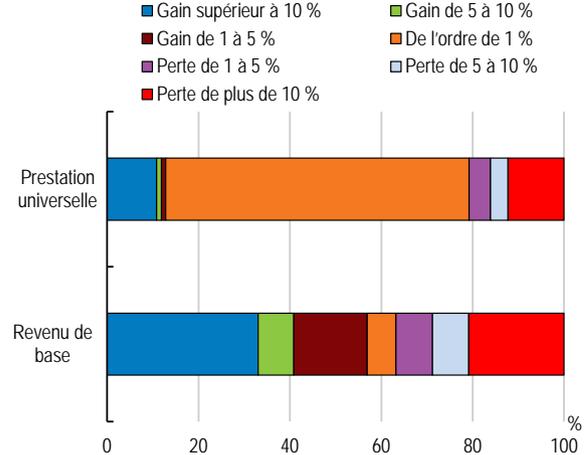
Graphique 27. Le revenu de base modifierait la distribution des revenus



C. Pauvreté – Entrées et sorties²



D. Les gagnants et les perdants²



1. Variation en pourcentage par rapport au revenu disponible avant la réforme pour chaque décile de revenu.

2. En pourcentage des individus appartenant à un ménage d'âge actif.

Source : Simulations réalisées à l'aide du modèle TUJA, dans Parelussen et al. (2018a).

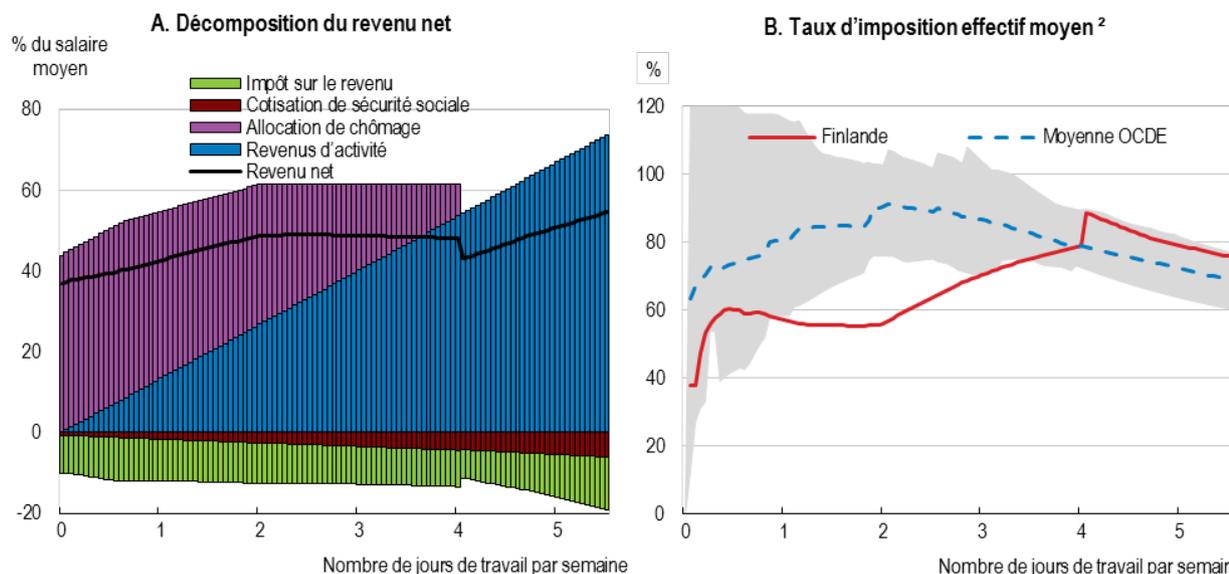
Réforme : les priorités dans le système actuel

La réorientation vers la coordination de la dégressivité des prestations, telle qu'illustrée dans le scénario fondé sur la prestation universelle, permettrait de concilier incitations, faisabilité budgétaire et protection sociale, conformément aux préférences de la Finlande dans le domaine social. Néanmoins, la mise en œuvre de ces réformes doit être progressive, dans la mesure où la remise à plat des dispositifs de protection sociale peut induire des coûts importants (Fimreite et al., 2012 ; NAO, 2013). Avant d'être déployés à grande échelle, il convient que les modules techniques importants soient testés et totalement opérationnels. Par ailleurs, il est préférable d'accorder la priorité à la résolution des problèmes spécifiques liés aux incitations plutôt qu'à une réforme complète immédiate des prestations.

La suppression totale des prestations d'assurance chômage pour les personnes qui travaillent à plus de 80 %, qui résulte en une perte de revenu brutale (graphique 28), illustre les problèmes rencontrés en matière d'incitations. Une telle perte de revenu peut en effet très largement dissuader les travailleurs d'occuper un emploi à temps plein, c'est pourquoi il convient d'y mettre un terme. En éliminant le seuil de 80 %, la conjonction d'une légère hausse du taux de dégressivité sur les bas revenus et d'un niveau initial

de prestations plus bas représente une autre solution, mais elle aurait pour contrepartie d'affaiblir quelque peu la protection assurée et les incitations à occuper des emplois à temps partiel.

Graphique 28. Revenu net et incitations au travail dans le système actuel¹



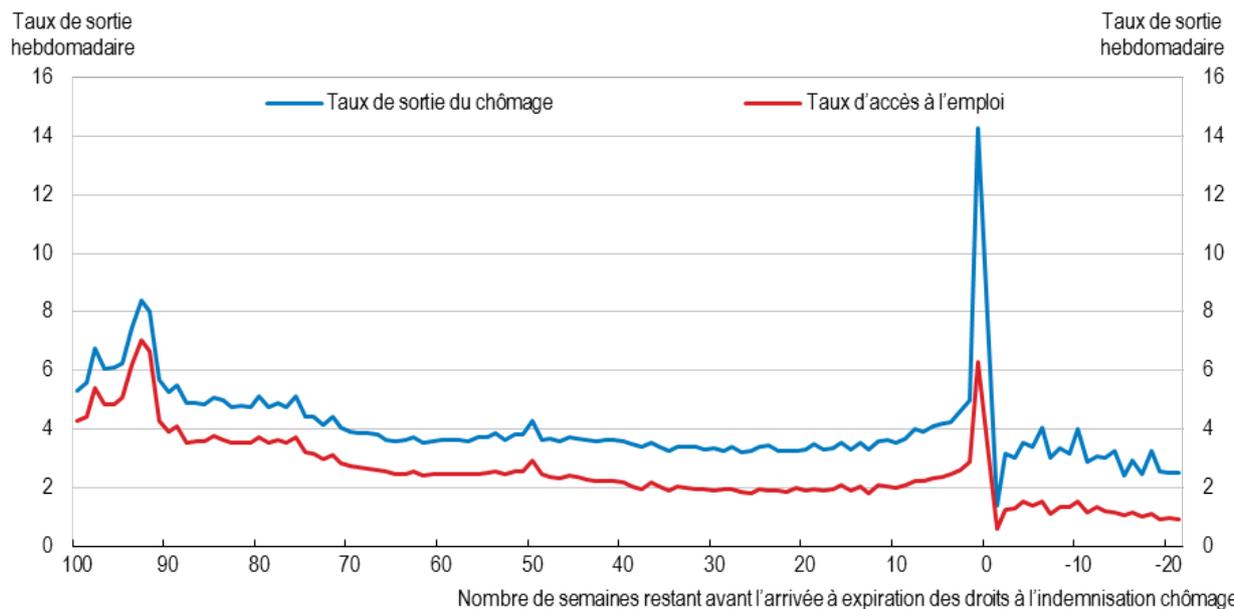
1. Pour une personne célibataire percevant une allocation de chômage qui trouve un emploi, avec un salaire horaire avant et après le chômage correspondant à 67 % du salaire moyen national dans la phase initiale de chômage. Les prestations sous conditions de ressources viennent compléter celles qui sont versées au titre de l'assurance chômage.

2. Plafonnement du taux à 120 %. La zone grisée correspond à la fourchette comprise entre le 25^e et le 75^e centile dans la zone OCDE.

Source : Pareliussen et al. (2018a).

La limitation de la durée de versement des prestations d'assurance chômage liées aux revenus d'activité antérieurs renforce les incitations à reprendre un emploi, y compris à la fin de la période d'indemnisation du chômage (graphique 29), mais surtout plus tôt. En janvier 2017, la durée d'indemnisation a été raccourcie de 100 jours, ce qui réduit de 10 % la durée moyenne du chômage, a un net effet positif sur l'emploi, et génère des économies budgétaires supérieures à 100 millions EUR. Le creusement des inégalités causé par la réduction des prestations devrait être compensé par des créations d'emplois (Kyyrä et al., 2017a et b ; Ministry of Finance, 2017b ; Kotamäki et al., 2017). Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle obligation d'activité en octobre 2017, selon laquelle les personnes qui ne travaillent pas ou qui ne participent pas à des programmes d'activation pendant au moins 18 heures chaque trimestre voient leur indemnité de chômage réduite de 4.5 % au trimestre suivant, des effets de seuil comparables pourraient intervenir plus tôt au cours de l'épisode de chômage (Ministry of Finance, 2017c).

Graphique 29. Les taux de sortie s'envolent juste avant l'expiration des droits à l'indemnisation chômage¹



1. Taux de chômage et taux d'accès à l'emploi en fonction du délai avant l'arrivée à expiration des droits pour toutes les personnes couvertes par l'assurance chômage.

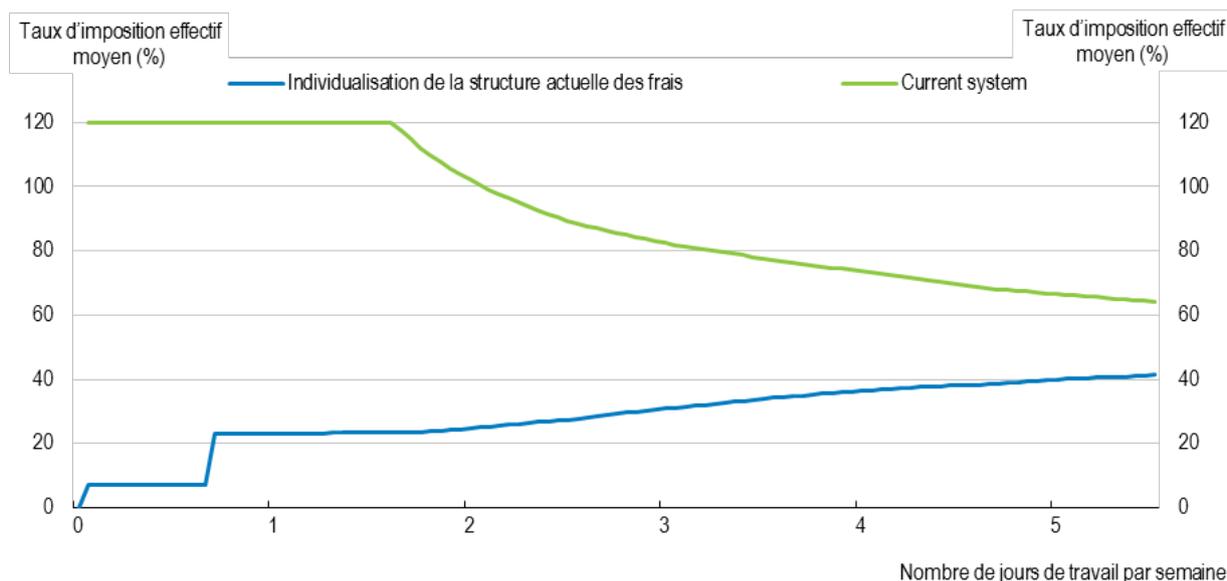
Source : Kyyrä et al (2017a).

Renforcer l'attrait financier du travail pour les parents

L'allocation de garde d'enfant à domicile revient à subventionner directement les parents pour qu'ils ne travaillent pas, surtout les seconds apporteurs de revenu (*OECD Economic Survey of Finland, 2016*). Pour éliminer ces contre-incitations au travail, il faut supprimer le lien direct avec la fréquentation d'une structure d'accueil. Une telle restructuration pourrait consister à supprimer l'allocation sous sa forme actuelle et à compenser au moins partiellement ceux qui y perdront en augmentant le montant de l'indemnisation du congé parental.. Pour préserver la liberté de rester à la maison afin de s'occuper des enfants jusqu'à l'âge de trois ans, offerte aujourd'hui par l'alliance du congé parental et de l'allocation de garde d'enfant à domicile, les parents devraient avoir la possibilité de prolonger la durée du congé parental moyennant une réduction de la prestation mensuelle perçue.

En Finlande, l'impôt sur le revenu des personnes physiques incite fortement les seconds apporteurs de revenu à travailler. Pour autant, les frais de garde des enfants sont assimilables à un impôt supplémentaire sur le revenu, calculé en fonction du revenu familial. C'est pourquoi ils peuvent considérablement restreindre les gains associés au retour à l'emploi des seconds apporteurs de revenu, voire, dans certains cas, les annuler complètement. Depuis 2017, les frais de garde dans les structures publiques d'accueil des jeunes enfants pour les familles comptant deux enfants ou plus ont été réduits de 20 % environ. Même s'il s'agit d'un pas important dans la bonne direction, un remaniement en profondeur reste nécessaire pour résoudre les problèmes actuels liés aux incitations. Le calcul des frais de garde sur la base du revenu du conjoint le moins bien rémunéré est une solution possible qui, conjuguée à la restructuration de l'allocation de garde d'enfant à domicile, modifierait complètement les incitations au travail pour les seconds apporteurs de revenu ayant des enfants (graphique 30).

Graphique 30. Une réforme des frais et des prestations liés à la garde des enfants renforcerait les incitations au travail pour les seconds apporteurs de revenu¹



1. Taux d'imposition effectif moyen pour un second apporteur de revenu parent de deux enfants âgés de 2 et 5 ans. L'allocation de garde d'enfant à domicile est supprimée dans le cadre du scénario correspondant à une « Individualisation de la structure actuelle des frais », tandis que le critère de revenu utilisé pour déterminer le montant des frais de garde est appliqué au conjoint le moins bien rémunéré. La personne retenue pour ce modèle ne peut prétendre à l'indemnisation chômage, et elle accepte un emploi rémunéré à un salaire horaire correspondant à 67 % du salaire moyen national.

Source : Pareliussen et al. (2018a).

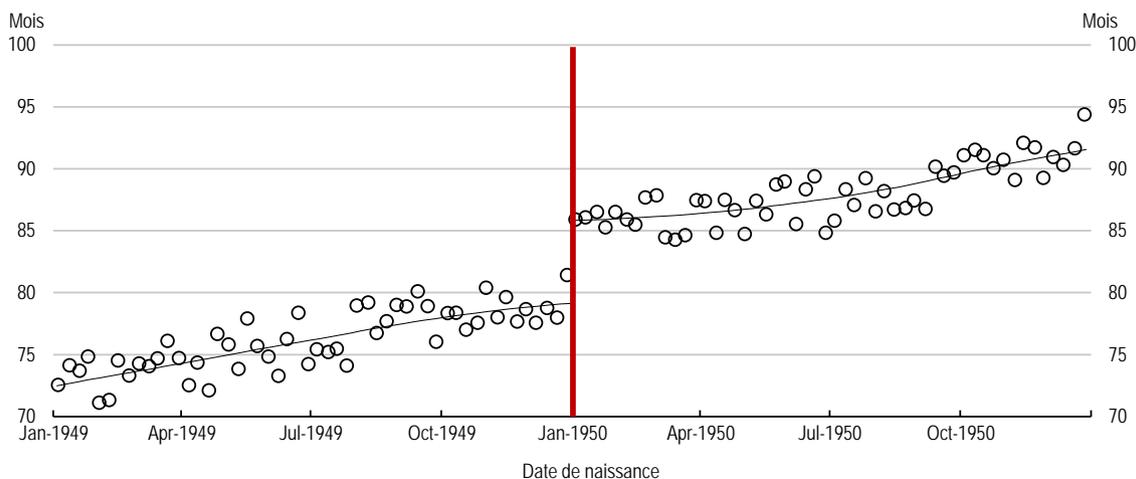
Réduire le « tunnel du chômage » pour les travailleurs plus âgés

Comme dans de nombreux autres pays européens, les chômeurs plus âgés bénéficient d'une durée d'indemnisation plus longue par l'assurance chômage, ce qui, dans les faits, leur assure une passerelle vers la retraite. En Finlande, les personnes qui ont plus de 61 ans lorsque leurs droits à l'assurance chômage arrivent à expiration peuvent prétendre à un allongement de leur indemnisation chômage jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge légal de la retraite – un phénomène désigné comme le « tunnel du chômage » (Kyyrä and Pesola, 2017 ; *OECD Economic Survey of Finland*, 2016).

En vertu d'une réforme des retraites entrée en vigueur en 2017, l'âge légal de la retraite sera relevé progressivement de 63 à 65 ans, puis sera indexé sur l'espérance de vie à compter de 2030. Par ailleurs, l'âge permettant de prétendre à l'allongement de l'indemnisation chômage passe de 61 à 62 ans. Le relèvement de l'âge de la retraite a permis de placer le système des retraites sur une trajectoire durable, mais les coûts du vieillissement risquent tout de même de peser en termes d'indemnisation du chômage ainsi que de dépenses de santé et de soins de longue durée. Le tunnel du chômage devrait réduire l'effet global attendu de la réforme des retraites sur l'emploi (Economic Policy Council, 2015). Par le passé, un précédent relèvement de l'âge d'ouverture des droits à l'allongement de l'indemnisation chômage avait entraîné une hausse considérable de l'emploi et du revenu individuel net, puisque les personnes concernées par ces nouvelles dispositions avaient repoussé de sept mois en moyenne leur départ en retraite (graphique 31). Par ailleurs, il avait débouché sur d'importantes économies budgétaires et n'avait eu aucun effet secondaire négatif (Kyyrä and Pesola, 2017). Pour renforcer l'impact positif de la réforme des retraites sur l'emploi, l'âge permettant de bénéficier de l'allongement de l'indemnisation chômage devrait augmenter au moins parallèlement à celui de l'âge légal de la retraite, tandis qu'il faudrait limiter l'accès à d'autres passerelles vers la retraite anticipée (*OECD Economic Survey of Finland*, 2016).

Graphique 31. La réduction du « tunnel du chômage » a un fort impact positif sur l'emploi¹

Nombre de mois travaillés en 2004-2013 en fonction de la date de naissance



1. L'âge permettant de bénéficier de l'allongement de l'indemnisation chômage a été porté de 55 à 57 ans en 2005, uniquement pour les personnes nées après 1949.

Source : Kyyrä and Pesola (2017).

Assurer une transition en douceur entre le travail et les prestations

La centralisation récente de l'administration des prestations au sein de la caisse nationale d'assurance sociale (Kela) et les simplifications importantes apportées à l'allocation de logement constituent des premières étapes cruciales vers l'harmonisation des prestations. Pour poursuivre cette simplification et renforcer les incitations, il faudrait fusionner l'allocation de logement et l'indemnité supplémentaire de logement liée à l'aide sociale, réduire le taux de dégressivité de l'aide sociale et coordonner la dégressivité des deux prestations. Il serait aussi utile d'étudier les mesures propres à inciter les ménages qui bénéficient d'une aide au logement par l'intermédiaire de l'aide sociale à rechercher un logement au loyer moins onéreux. L'harmonisation plus poussée du traitement fiscal et des définitions du revenu appliqués aux prestations pourrait permettre de restructurer les prestations autour de leur fonction principale, à savoir : une prestation de base individuelle, un supplément par enfant, un supplément lié au logement et un supplément lié à l'assurance chômage, assortis d'une dégressivité coordonnée conformément au scénario fondé sur la prestation universelle.

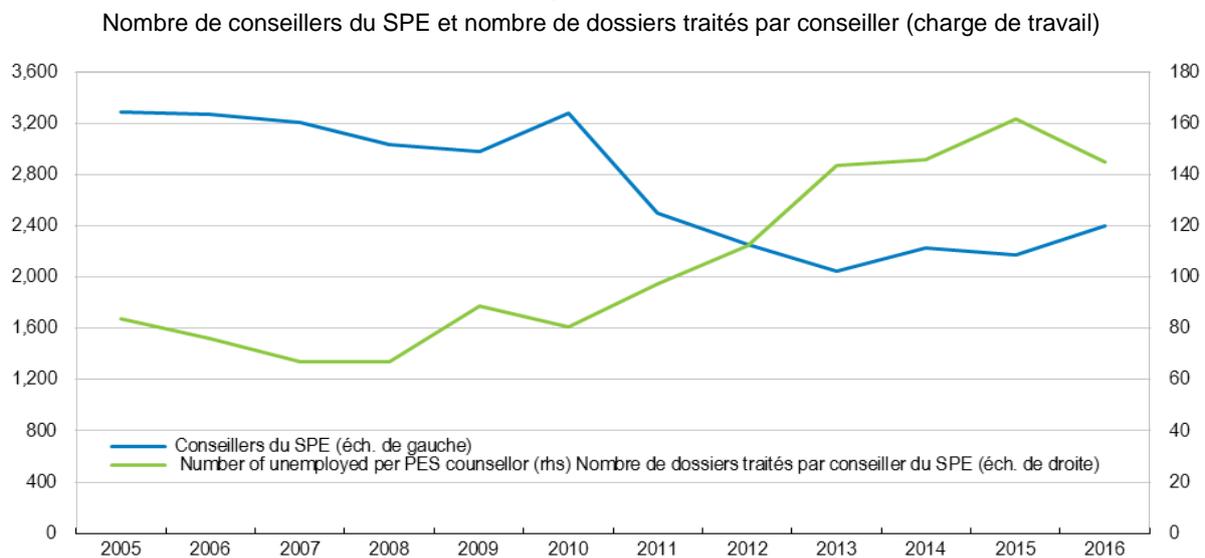
À court et moyen terme, pour éviter les pièges liés aux pesanteurs administratives, il conviendrait d'accélérer les prises de décisions relatives à l'octroi de prestations en fonction de l'évolution de la situation individuelle, et d'étendre les droits à des prestations à taux plein pendant une brève période après le retour à l'emploi. Depuis 2017, l'allocation de chômage de base peut être utilisée comme aide à la mobilité et subvention salariale, ce qui marque un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, le gouvernement prévoit de prolonger de quatre mois l'indemnisation chômage pour les bénéficiaires qui créent leur entreprise (Ministry of Finance, 2017c). Une coordination en temps réel des revenus et des prestations est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau registre des revenus à compter de 2020. Ce registre, associé aux outils en ligne à la disposition des utilisateurs, améliorera la transparence et pourrait contribuer à assurer une transition sans heurts entre l'indemnisation et l'emploi, même lorsque les règles applicables en matière de prestations sont complexes. La conjonction d'incitations au travail renforcées, d'une coordination en temps réel des prestations et des revenus et d'un cadre solide de mesures d'activation déboucherait sur un régime de prestations véritablement efficient et inclusif, adapté au monde du travail de demain.

Politiques actives du marché du travail

Depuis 2008, le nombre de dossiers traités par les agents du service public de l'emploi (SPE) a plus que doublé (graphique 32), ce qui suscite d'importantes tensions. Les nouvelles initiatives mises en place, comme les obligations de recherche d'emploi et de suivi et les entretiens plus réguliers avec les agents du service public de l'emploi, vont dans le bon sens mais nécessitent des ressources supplémentaires. Les financements alloués au service public de l'emploi ont été revus à la hausse en 2017, et il faudrait étudier la possibilité de redistribuer certains financements octroyés à des programmes d'activation relativement coûteux vers des initiatives fondées sur des entretiens individuels plus précoces avec les demandeurs d'emploi. Pour que les mesures d'activation ciblées sur les travailleurs atypiques soient efficaces, il faut veiller à ce que les programmes d'activation proposés à l'ensemble des demandeurs d'emploi soient de qualité égale, indépendamment des prestations dont ils bénéficient. Par ailleurs, des services de soutien à l'évolution professionnelle des actifs occupés pourraient être envisagés, en s'appuyant par exemple sur des programmes de formation et de mentorat dédiés aux personnes qui occupent des emplois atypiques ou précaires (OECD, 2016d ; OECD, 015b ; OECD, 2017f).

Dans le cadre de la réforme de 2020 portant sur la santé, les services sociaux et l'administration régionale, 18 nouvelles régions assumeront désormais la responsabilité des services de l'emploi, qu'elles se procureront auprès de prestataires publics, privés et issus du secteur associatif. Cette réforme est inédite et son succès dépendra de divers facteurs, notamment le développement de l'infrastructure informatique nécessaire et des modèles et systèmes de passation de marchés adaptés afin de veiller à la qualité des services achetés, d'encourager la concurrence et d'éviter l'écroulement de la part des prestataires de service. Par ailleurs, les financements alloués aux nouvelles régions ne seront pas affectés à d'autres objectifs. C'est pourquoi il existe un risque que les dépassements dans les dépenses de santé ou les dépenses sociales empêchent de financer les services de l'emploi. Des tests pilotes ont montré qu'une réorientation vers un paiement des prestataires en fonction des résultats enregistrés sur le front de l'emploi, comme indiqué dans la proposition de budget 2018, porte ses fruits (OECD, 2016d). Par ailleurs, un modèle comparable ciblé sur les immigrés est actuellement à l'essai : il prévoit que le rendement des investisseurs, par l'intermédiaire des « obligations à impact social », soit lié au taux de réussite des participants en matière de retour à l'emploi. Ces initiatives seront très utiles pour préparer la réforme régionale de 2020.

Graphique 32. Face à la montée du chômage et aux coupes budgétaires, le service public de l'emploi est sous pression



Source : ministère de l'Emploi et de l'Industrie de la Finlande.

Conclusions des simulations portant sur les prestations

Les différences constatées sur le plan des prestations destinées à la population d'âge actif, des frais de garde des enfants et de l'impôt sur le revenu sont sources de complexité, réduisent les incitations à travailler et freinent l'emploi. En Finlande, les principales contre-incitations à l'emploi sont liées aux règles relatives à la dégressivité des allocations de chômage, de l'aide sociale et de l'allocation de logement, à l'indemnisation du chômage prolongée pour les travailleurs âgés, à la structure des frais de garde des enfants et à l'allocation de garde d'enfant à domicile. L'amélioration de la conception des prestations, conjuguée à des politiques d'activation efficaces, peut simplifier le système et réduire les contre-incitations au travail les plus importantes. L'analyse comparative de deux scénarios différents – une prestation universelle pour tous (« revenu de base ») et une règle universelle de dégressivité (« prestation universelle ») – montre à quel point l'orientation générale des réformes compte, puisqu'elles aboutissent à des différences considérables en termes d'incitations, d'inclusivité et de faisabilité budgétaire.

Le régime actuel des prestations cible les transferts en fonction des besoins et de la situation des personnes. C'est pourquoi le remplacement des prestations existantes par un revenu de base aboutirait à une redistribution massive du revenu et pourrait accroître la pauvreté, en dépit de ses effets positifs en termes de rationalisation et de renforcement des incitations pour certaines personnes.

À l'inverse, la fusion des différentes prestations destinées à la population d'âge actif qui ont des objectifs comparables, et la coordination de leur dégressivité par rapport à l'évolution des revenus d'activité, se traduiraient par une amélioration sensible des incitations au travail et de la transparence, tout en préservant, voire en renforçant, la protection sociale. Donner progressivement une telle orientation au régime de prestations semble donc une solution mieux adaptée à la Finlande que la mise en place d'un revenu de base. Une fois mis en place, le nouveau registre de revenu qui établit un lien entre les prestations versées et les revenus en temps réel, conjugué à des incitations à travailler renforcées, pourraient aboutir à un système de prestations véritablement efficace et inclusif, adapté au monde du travail de demain.

Tableau 12. Recommandations antérieures concernant la réforme du marché du travail

Principales recommandations récentes de l'OCDE	Mesures prises depuis l'Étude de 2016, ou prévues
Réduire la durée combinée du congé parental et de l'allocation de garde à domicile pour encourager l'activité féminine.	Aucune mesure prise.
Réduire la durée de versement de l'allocation de chômage et son montant tout au long de la période de chômage. Appliquer systématiquement des obligations de recherche d'emploi et d'information sur les démarches effectuées dès le début de la période de chômage.	La durée de versement de l'allocation de chômage a été raccourcie de 100 jours, et des obligations de recherche d'emploi et de participation à des programmes d'activation ont été adoptées.
Renforcer le rôle du Médiateur de la République et de la représentation syndicale locale dans le processus de négociations salariales, afin de donner plus de souplesse au niveau local sans nuire à la compétitivité.	Une loi visant à étendre le champ d'application des accords négociés à l'échelon local a été adoptée. Dans le cadre du pacte de compétitivité, les négociations sectorielles coordonnées devraient remplacer les accords tripartites centralisés comme modèle principal de négociation salariale.
Consolider l'acquisition des compétences élémentaires dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP).	Le nouveau tronc commun met davantage l'accent sur les compétences élémentaires, la structure du programme d'EFP a été repensée (diminution du nombre de diplômes, qui ont été élargis), et une nouvelle structure fondée sur des modules sera prochainement mise en œuvre dans l'EFP, les universités et les universités de sciences appliquées.

BIBLIOGRAPHIE

- Adema, W., P. Fron and M. Ladaique (2011), “Is the European welfare State really more expensive? Indicators on social spending, 1980-2012; and a Manual to the OECD Social Expenditure Database (SOCX)”, OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 124, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5kg2d2d4pbf0-en>
- Akgun, O., B. Cournède and J.M. Fournier (2017), “The effects of the tax mix on inequality and growth”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1447, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/c57eaa14-en>
- Arnold, J., B. Brys, C. Heady, Å. Johansson, C. Schwellnus and L. Vartia (2011), “Tax policy for economic recovery and growth”, *The Economic Journal*, Vol. 121, No. 550.
- Bank of Finland (2017a), *Financial Stability Assessment: Finland's Banking Sector Expands - Banking Union Mitigates Risks*, Helsinki.
- Bank of Finland (2017b), *Bank of Finland Bulletin 2-2017*, Helsinki.
- Blöchliger, H. et al. (2015a), “The stabilisation properties of immovable property taxation: Evidence from OECD countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1237, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js0cqq93djg-en>
- Blöchliger, H. (2015b), “Reforming the tax on immovable property: taking care of the unloved”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1205, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js30tw0n7kg-en>
- Bragadóttir, H. et al. (2014), *The Use of Economic Instruments in Nordic Environmental Policy 2010-2013*, TemaNord 2014:549, Nordic Council of Ministers, Copenhagen.
- CASE (2016), *Study and Reports on the VAT Gap in the EU-28 Member States: 2016 Final Report*, Center for Social and Economic Research, Warsaw.
- Conseil des Prélèvements Obligatoires (2015), *La taxe sur la valeur ajoutée*, Paris.
- de la Maisonneuve, C. and J. Oliveira Martins (2013), “A projection method for public health and long-term care expenditures”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1048, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5k44v53w5w47-en>
- Economic Policy Council (2015), *Economic Policy Council Report 2014*, Economic Policy Council, VATT Institute for Economic Research, Helsinki.
- Economic Policy Council (2017), *Economic Policy Council Report 2016*, Economic Policy Council, VATT Institute for Economic Research, Helsinki.
- ESRB (2016), *Vulnerabilities in the EU Residential Real Estate Sector*, European Systemic Risk Board, Frankfurt am Main.
- Égert, B. and P. Gal (2017), “The quantification of structural reforms in OECD countries: A new framework”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1354, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/2d887027-en>

- European Commission (2017), *Country Report Finland 2017*, Commission Staff Working Document, No. 2017/91, Brussels.
- Fimreite, A. et al. (2012), “Joined-up-government: Reform challenges, experiences and accountability relations”, *Uni Rokkan Centre Working Paper* No. 6-2012.
- Gibney, E. (2015), “Why Finland now leads the world in nuclear waste storage”, *Nature*.
- Guillemette, Y. et al. (2017), “A revised approach to productivity convergence in long-term scenarios”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1385, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/0b8947e3-en>
- Harding, M. (2014), “The diesel differential: differences in the tax treatment of gasoline and diesel for road use”, *OECD Taxation Working Papers*, No. 21, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/5jz14cd7hk6b-en>
- Harju, J. and T. Kosonen (2013), “Restaurant VAT cut: cheaper meal and more service?”, *VATT Working Papers*, No. 52, Government Institute for Economic Research, Helsinki.
- Harju, J., I. Kauppinen and O. Ropponen (2017), “Firm responses to an interest barrier: empirical evidence”, *VATT Working Papers*, No. 90, Government Institute for Economic Research, Helsinki.
- Hyrynen, M. (2013), *Environmentally Harmful Subsidies*, Reports of the Ministry of the Environment, 13/2013, Ministry of the Environment, Helsinki (in Finnish).
- Johansson, Å. (2016), “Public finance, economic growth and inequality: A survey of the evidence”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1346, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/094bdaa5-en>
- Ketokivi, M. et al. (2017), “Why locate manufacturing in a high-cost country? A case study of 35 production location decisions”, *Journal of Operations Management*, Vol. 49-51.
- Kotamäki, M., J. Mattila and J. Tervola (2017), “Turning static pessimism to dynamic optimism. An ex-ante evaluation of unemployment insurance reform in Finland”, *Kela Working Papers*, No. 124, Helsinki.
- Kyyrä, K. et al. (2017a), “The spike at benefit exhaustion in the Finnish labor market”, *VATT Working Papers*, No. 86, Helsinki.
- Kyyrä, K. et al. (2017b), “Unemployment insurance in Finland: A review of recent changes and empirical evidence on behavioral responses”, *VATT Research Reports*, No. 184, Helsinki.
- Kyyrä, K. and H. Pesola (2017), “Long-term effects of extended unemployment benefits for older workers”, *VATT Working Papers*, No. 89, Helsinki.
- Maliranta, M., N. Määttä and M. Pajarinen (2016), “Firm subsidies, wages and labor mobility”, *Research Institute of the Finnish Economy (ETLA) reports*, No. 60, Helsinki.
- Ministry of Finance (2017a), *Outlook and Challenges for Finland's Public Finances*, Ministry of Finance publications 7b/2017, Helsinki.

- Ministry of Finance (2017b), *Europe 2020 Strategy, Finland's National Programme, Spring 2017*, Ministry of Finance Publications, 18c/2017, Helsinki.
- Ministry of Finance (2017c), *Hallituksen Esitys Eduskunnalle Valtion Talousarvioksi Vuodelle 2018 (The Government's Proposal to Parliament on the 2018 State Budget)*, Helsinki.
- Mirrlees, J. et al. (2011), *Tax by Design: The Mirrlees Review*, Oxford University Press.
- National Audit Office (2013), *Universal Credit: Early Progress*, NAO reports, London.
- National Institute for Health and Welfare (2017), Gender equality, Work webpage, <https://www.thl.fi/en/web/gender-equality/gender-equality-in-finland/work>, accessed on 23 August 2017.
- NIER (2015), "Kort- och långsiktiga effekter av sänkt restaurangmoms", Specialstudier Nr. 46, National Institute of Economic Research, Stockholm.
- OECD (2012), *OECD Economic Surveys: Finland 2012*, OECD Publishing. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fin-2012-en
- OECD (2014), *OECD Economic Surveys: Finland 2014*, OECD Publishing. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fin-2014-en
- OECD (2015a), *The Future of Productivity*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248533-en>.
- OECD (2015b), *OECD Employment Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-en.
- OECD (2016a), *OECD Economic Surveys: Finland 2016*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-fin-2016-en
- OECD (2016b), *Consumption Tax Trends 2016: VAT/GST and Excise Rates, Trends and Policy Issues*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/cct-2016-en>
- OECD (2016c), "New forms of work in the digital economy", *OECD Digital Economy Papers*, No. 260, OECD Publishing, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwnklt820x-en>.
- OECD (2016d), *Back to Work: Finland: Improving the Re-employment Prospects of Displaced Workers*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264717-en>.
- OECD (2017a), "Basic income as a policy option: Can it add up?", *Policy Brief on the Future of Work*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017b), *OECD Reviews of Innovation Policy: Finland 2017*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276369-en>
- OECD (2017c), *Pensions at a Glance 2017: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en
- OECD (2017d), *Tax Policy Reforms in the OECD 2017*, forthcoming.

OECD (2017e), *Education at a Glance 2017: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-en>

OECD (2017f), *OECD Employment Outlook 2017*, OECD Publishing, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-en.

Pareliussen, J. (2016), “Age, skills and labour market outcomes in Finland”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1321, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/5jlv23953gq1-en>

Pareliussen, J., H. Viitamäki and H. Hwang (2018a), “Basic income or a single tapering rule? Incentives, inclusiveness and affordability compared for the case of Finland”, *OECD Economics Department Working Papers*, forthcoming, OECD Publishing, Paris.

Prime Minister’s Office (2017), *Finland, A Land of Solutions - Mid-Term Review, Government Action Plan 2017–2019*, Government Publications 7/2017.

Thackray, M., E. Hutton, and K. Kapoor (2015), *Finland, Revenue Administration Gap Analysis Program, The Value-Added Tax Gap*, International Monetary Fund, Washington D.C.

Thedéen, E. (2017), “Finansinspektionen’s view on financial stability and the risks for financial imbalances”, Open Q&A in the Committee on Finance regarding financial supervision, 13 June.

Annexe. Progrès de la réforme structurelle

Dans la présente annexe sont passées en revue les suites données aux recommandations formulées dans les *Études* précédentes.

Les nouvelles recommandations qui émanent de la présente *Étude* figurent dans les chapitres correspondants.

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis février 2016
A. RÉFORME DES RETRAITES	
Relever progressivement l'âge minimum d'ouverture des droits à la retraite et moduler l'âge de la retraite et le montant des prestations en fonction de l'espérance de vie.	Une réforme des retraites, entrée en vigueur en 2017, portera l'âge de la retraite à 65 ans d'ici 2027, et le modulera ultérieurement en fonction de l'espérance de vie. Les prestations servies seront également modulées en fonction de l'espérance de vie.
Supprimer progressivement la possibilité de prolonger les prestations de chômage jusqu'à la retraite et n'accorder le droit à une pension d'invalidité que pour de strictes raisons médicales. Moduler le nouveau régime de retraite applicable aux actifs occupant des emplois pénibles en fonction de l'espérance de vie.	L'âge permettant de prétendre à l'allongement de l'indemnisation chômage passera, sous réserve d'un accord entre les partenaires sociaux, de 61 à 62 ans à compter de 2023, dans le cadre de la réforme des retraites entrée en vigueur en 2017.
B. RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ	
Rationaliser l'organisation des services de santé afin d'établir un meilleur équilibre entre les soins primaires et les soins spécialisés.	Une réforme de la santé, des services sociaux et de l'administration régionale, devant entrer en vigueur au 1 ^{er} janvier 2020, transférera la plupart des compétences pour la prestation de ces services des communes aux nouvelles régions autonomes, et permettra ainsi de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une plus grande égalité dans l'accès aux soins et aux services sociaux.
En s'inspirant de l'expérience de certaines communes, séparer les fonctions d'acheteur et de prestataire dans les régions où la taille de la population et la complexité des traitements permettent une concurrence efficace.	Les communes jouissent d'une très grande autonomie en matière d'organisation des services de santé et la séparation des fonctions entre acheteurs et prestataires de soins est de plus en plus répandue. Les nouvelles régions autonomes pour la prestation de l'action sociale et des soins de santé pourront avoir recours à des prestataires de services du secteur privé ou du tiers secteur. Le principe de neutralité concurrentielle entre différents prestataires sera mis en avant. Un tableau de bord sera élaboré pour évaluer l'efficacité et la qualité de prestation des services.
Continuer de développer les outils électroniques afin d'encourager une médecine factuelle et l'évaluation comparative des prestataires de soins.	Ces outils progressent et la numérisation des services publics est une priorité des autorités finlandaises.
Continuer à encourager le développement des soins à domicile afin de limiter la dépendance à l'égard des soins en établissement, et envisager la possibilité de recourir plus largement à des bons d'achat de services permettant le maintien à domicile.	Le développement du maintien à domicile des personnes âgées fait partie du programme d'action des pouvoirs publics.
C. RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL	
Réduire la durée combinée du congé parental et de l'allocation de garde à domicile pour encourager l'activité féminine.	Aucune mesure prise.
Réduire la durée de versement des prestations de chômage et leur montant tout au long de la période de chômage. Appliquer systématiquement des obligations de recherche d'emploi et d'information sur les démarches effectuées dès le début de la période de chômage.	La durée de versement de l'allocation de chômage a été raccourcie de 100 jours, et des obligations de recherche d'emploi et de participation à des programmes d'activation ont été adoptées.

Renforcer le rôle du Médiateur de la République et de la représentation syndicale locale dans le processus de négociations salariales afin de donner plus de souplesses au niveau local sans nuire à la compétitivité.	Une loi visant à étendre le champ d'application des accords négociés à l'échelon local a été adoptée. Dans le cadre du pacte de compétitivité, les négociations sectorielles coordonnées devraient remplacer les accords tripartites centralisés comme modèle principal de négociation salariale.
Consolider l'acquisition des compétences de base dans l'enseignement et la formation professionnels (VET).	Le nouveau tronc commun met davantage l'accent sur les compétences élémentaires, la structure du programme d'EFPP a été repensée (diminution du nombre de diplômes, qui ont été élargis), et une nouvelle structure fondée sur des modules sera prochainement mise en œuvre dans l'EFPP, les universités et les universités de sciences appliquées.
D. RÉFORMES À METTRE EN ŒUVRE POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ	
Simplifier la réglementation dans le commerce de détail, les transports et la construction.	La superficie maximum applicable aux grandes surfaces dans le commerce de détail a été portée de 2 000 à 4 000 m ² . Le transport ferroviaire de passagers sera ouvert à la concurrence au début des années 2020 et une nouvelle loi sur les services de transport facilitera les interactions entre les différents modes de transport. Une réforme a été engagée pour conférer plus de flexibilité aux services postaux. Une nouvelle législation sur la liberté de choix dans le secteur de la santé devrait être adoptée en 2018. Des modifications de la réglementation des officines pharmaceutiques sont en cours d'examen.
Utiliser des critères de financement pour les établissements d'enseignement supérieur ou mettre en place des chèques-R-D afin de renforcer la coopération entre les entreprises, en particulier les nouvelles, et les universités.	À partir de 2018, Business Finland facilitera la création de projets en réseau répondant aux besoins des entreprises et contribuera à leur financement.
E. CROISSANCE VERTE	
Pour réduire encore les émissions de gaz à effet de serre, supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement et harmoniser le barème de taxation des émissions entre les secteurs.	Certaines taxes sur l'énergie, le CO ₂ et les véhicules ont été relevées, l'exonération fiscale pour le gaz de pétrole liquéfié a été supprimée et les possibilités de déduction des dépenses liées aux déplacements domicile-travail ont été réduites.
F. RÉFORME FISCALE	
Alléger la fiscalité du travail pour inciter plus à travailler et relever le barème des impôts périodiques sur la propriété immobilière des personnes physiques et des impôts indirects.	Les impôts sur le revenu et les cotisations sociales ont été réduits. Les droits d'accise et les taux des impôts fonciers ont été relevés.
Supprimer progressivement la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires.	La déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires est réduite peu à peu.
Améliorer l'efficacité de la TVA en supprimant les taux réduits.	Aucune mesure prise.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

FINLANDE 2018 (VERSION ABRÉGÉE)

Après une longue période de résultats en demi-teinte, la croissance est repartie fortement à la hausse. L'économie finlandaise a subi une série de chocs négatifs considérables pendant toute la crise économique et financière mondiale, avec de graves difficultés dans les secteurs de l'électronique et de la foresterie, doublées d'une profonde récession en Russie (OCDE, 2012, 2014, 2016a). La qualité de ses fondamentaux et de la structure de l'action publique lui ont permis de résister à l'impact de ces chocs et au début de 2017, l'économie avait retrouvé une forte dynamique, le redressement des exportations se conjuguant à la consommation privée et à l'investissement pour alimenter la croissance. La demande intérieure a augmenté depuis 2015, les ménages ayant puisé dans leur épargne pour lisser la consommation et investir dans l'immobilier.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/5c48f31f-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2018/2
Février 2018



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2018
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-43872-9



9 789264 438729

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions